



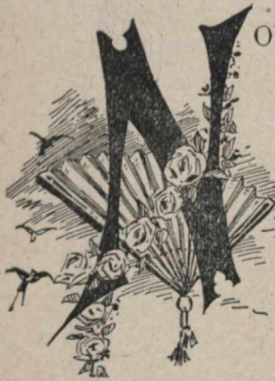
SAINT LOUIS EN EGYPTE, par Alexandre CABANEL



Alexandre Cabanel,  
*d'après une photographie.*

## SAINT LOUIS EN EGYPTE

---



NOUS ne reviendrons pas sur la vie et l'œuvre de Cabanel, sujet déjà magistralement traité par notre distingué collaborateur, M. Eugène Aubert, dans la REVUE CANADIENNE du mois de novembre, 1896, page 643 de la 32<sup>e</sup> année. Nous nous contenterons d'ajouter quelques mots sur la partie de son œuvre la moins connue du public, celle qu'il a consacrée à la décoration du Panthéon. Sur trois toiles de grandes dimensions, il a retracé divers épisodes de la vie de saint Louis. La première de ces toiles représente Blanche de Castille présidant à l'éducation de l'héritier du trône; la seconde et la plus vaste, n'est qu'une varia-

tion amplifiée de la glorification de saint Louis. Ici, plus d'allégorie; ce ne sont plus la Force ni la Religion qui viennent couronner le roi; mais toute la France du treizième siècle réunie autour de lui semble chanter sa gloire. Quant à la troisième toile représentant saint Louis en Egypte, voici en quels termes Joinville raconte le fait dont le peintre s'est inspiré:

“Ceux de la Halca avaient défoncé toute la route avec leurs épées, et, comme le Soudan passait pour aller vers le fleuve, l'un d'eux lui donna d'une lance dans les côtes, et le Soudan s'enfuit au fleuve, traînant la lance, et ils descendirent jusque là à la nage et le vinrent suivre assez près de notre galère, là où nous étions. L'un des chevaliers qui avait nom Taress-Eddin-Octay, le fendit avec son épée et lui ôta le cœur du ventre et alors il s'en vint au roi, la main tout ensanglantée et lui dit: “Que me donneras-tu à moi qui t'ai occis ton ennemi, qui t'eût fait mourir s'il eût vécu?” Et le roi ne répondit rien.

La scène se passe à Minich, près de Damiette, lors de la première croisade de saint Louis. Devant sa tente, le roi, revêtu du costume des croisés, son livre d'heures à la main, le bras appuyé sur l'épaule de son aumônier, reçoit d'un air hautain la députation des émirs qui, l'épée ensanglantée au poing, viennent lui offrir la couronne et les insignes de la souveraineté. Cette toile est d'un grand style; non seulement la composition en peut passer pour un modèle du genre, mais l'expression des figures, la noblesse des attitudes en font une page classique de peinture, d'histoire dans l'acception la plus élevée du mot. On peut seulement regretter que le peintre ne se soit pas assez souvenu que sous le ciel d'Egypte le soleil est ardent et la lumière violente.

XXX.

# M. DEMOLINS ET LA SCIENCE SOCIALE

## REPONSE AUX CRITIQUES



EST une illusion, peut-être, mais je ne puis m'empêcher de voir dans cette critique très développée du livre de M. Demolins que vient de nous donner M. l'abbé Brosseau, vicaire à Saint-Louis-de-France, l'heureux présage d'un réveil des études sociales chez notre jeune clergé.

D'autre part l'apparition de cette critique au Canada, sept ans après la publication du livre en France, montre bien l'intérêt persistant qui s'attache au sujet, l'impression profonde faite par cet auteur "aussi sérieux que hardi". On n'a pas oublié, sans doute, le bruit que fit dans le temps cet ouvrage sur la supériorité des Anglo-Saxons. Les journaux et les revues, tant de Paris que de la province, toute la presse française, et même celle de l'étranger en furent remplis. Les publicistes les plus en vue s'en occupèrent; et si quelques-uns ne voulurent voir dans le livre que son aspect blessant pour leur amour-propre national, la plupart se montrèrent frappés surtout de la force et de la justesse de ses démonstrations et de son utilité en vue de l'œuvre de la réforme sociale. L'édition

française en est rendue à son 25e mille, et il en a été fait des traductions en anglais, en allemand, en espagnol, en russe, en roumain, en polonais, en arabe et en japonais. Les ouvrages subséquents de M. Demolins (*les Français d'Aujourd'hui, l'Education nouvelle, les Routes de l'antiquité, les Routes du monde moderne*) ont eu un écoulement rapide, et les deux premiers ont été traduits en plusieurs langues. L'école des Roches, fondée par M. Demolins, avec le concours de quelques pères de familles, tentative hardie de réaction contre les méthodes compressives et routinières du grand internat urbain et de l'enseignement officiel, a eu un succès remarquable. Etablie en 1899, avec une seule maison et 50 élèves, elle comptait, trois ans après, six maisons et 200 élèves.

M. Demolins a été le disciple de Frédéric Le Play, cet esprit profond, original, qui entreprit d'asseoir l'étude des sociétés sur la base solide de l'observation méthodique et monographique. C'est à lui que Le Play confia la direction d'une revue qui devait être l'organe de la science sociale, comme précédemment, il avait confié à l'abbé de Tourville la mission de continuer la science sociale par l'enseignement. M. Demolins fut l'ami fidèle et le collaborateur infatigable de l'abbé de Tourville, saint prêtre, penseur éminent, versé dans la science des hommes comme dans celle de Dieu, et qui tira des œuvres mêmes de Le Play une nomenclature et une classification des phénomènes sociaux beaucoup plus complète et mieux ordonnée que celle du maître, véritable instrument de précision de la science sociale.

Autour de ces deux disciples de Le Play, qui se complétaient d'une manière si heureuse, vinrent se grouper quelques adeptes. Ce sont les collaborateurs de la revue *la Science sociale*, dont la collection forme aujourd'hui trente-six in-octavo d'études très sérieuses et très éclairantes. MM. Paul de Rousiers, Léon Poinard, Paul Bureau, de

Préville, etc., ont publié des volumes d'un grand intérêt social et qui font autorité.

Certes, Demolins et l'École de la science sociale n'ont pas besoin que je les défende. Ils ont à leur acquit de beaux états de service et une réputation d'autant plus enviable qu'elle leur est venue en dehors de toute influence étrangère, par la seule force de la persuasion scientifique. Et si je réponds aux critiques de M. l'abbé Brosseau, c'est uniquement dans la crainte qu'on n'enraye, on qu'on ne retarde, un mouvement d'idées éminemment favorable à notre progrès.

## I

M. Demolins, dans la préface de son livre, a nettement défini ce qu'il entend par la supériorité des Anglo-Saxons; elle se résume pour lui dans ces deux termes: puissance d'expansion, puissance de civilisation. Tandis que la Russie, la Chine, couvrent de vastes étendues, mais qui restent en grande partie désertes; tandis que la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne n'ont que des colonies de fonctionnaires; les Anglo-Saxons colonisent toutes les régions qu'ils occupent, les transforment, en y introduisant les derniers progrès des sociétés occidentales. Et c'est ainsi qu'ils dominent l'Amérique, par le Canada et les Etats-Unis; l'Afrique, par l'Égypte et le Cap; l'Asie, par l'Inde et la Birmanie; l'Océanie, par l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Or, M. l'abbé Brosseau, qui a pourtant lu cette préface, commence par demander: Quelle est donc cette supériorité des Anglo-Saxons? Elle n'existe pas, dit-il, dans le domaine intellectuel, puisqu'on compte moins de noms fameux anglais, que de noms fameux français, allemands et italiens, et puisque eux-mêmes reconnaissent qu'ils ne sont nullement supérieurs aux Allemands, dans les sciences

positives et la philosophie; nullement supérieurs aux Français, dans la poésie, le roman, l'histoire et la critique; nullement supérieurs aux Italiens, aux Allemands et aux Français, dans la musique, la peinture et la sculpture. Notre contradicteur voudra bien observer que M. Demolins n'a jamais prétendu que les Anglo-Saxons eussent une supériorité quelconque au point de vue de la culture ou de la production artistique, littéraire, scientifique. Il a même écrit ceci: " Nous avons l'esprit plus clair et plus méthodique que les Anglo-Saxons, ce qui est une force énorme pour conduire et orienter les intelligences dans les voies nouvelles. "

Cette supériorité des Anglo-Saxons, reprend M. l'abbé Brosseau, n'existe pas dans le domaine moral, puisqu'ils n'ont donné que peu de martyrs à la civilisation et à la foi, puisqu'ils ont opprimé les Irlandais, écrasé l'Espagne et les Boërs, puisque leurs mœurs individuelles ne sont certainement pas meilleures que celles des autres races. Encore ici, je prierai notre critique d'observer que la prétention de M. Demolins n'est pas que les Anglo-Saxons soient des saints ou des martyrs, bien que par cette " puissance d'expansion et de civilisation " signalée ci-dessus, ils aient peut-être plus que toute autre race aidé à l'avancement matériel et moral des peuples primitifs et à la diffusion du christianisme. M. Demolins ne prétend pas davantage que les Anglo-Saxons aient des procédés très délicats à l'égard de leurs ennemis, ou un sens plus affiné que les autres races de la justice internationale. Et d'autre part, il faut bien reconnaître que le régime de liberté et de " self-government " établi par eux dans toutes leurs possessions à même de tirer parti d'un tel régime, a rendu leur domination, dans l'univers entier, plus acceptable que ne le serait celle d'aucune autre nation. N'en savons-nous pas quelque chose au Canada? On signale le triste état des mœurs dans certains quartiers des grandes

villes de la Grande-Bretagne; mais cet argument porte à faux, puisque la population de ces quartiers n'est pas anglo-saxonne, mais celtique ou sémitique.

“ Il reste un domaine ”, reprend encore M. l'abbé Brosseau, “ et c'est là seulement que les Anglo-Saxons surpassent les autres races: c'est le domaine de la matière, de l'industrie, de la finance, du commerce, de l'administration, de l'expansion coloniale; dans ce domaine personne ne peut nier leur prépondérance. ” Ainsi, il finit par en arriver virtuellement à la même conclusion que M. Demolins. Seulement, il ajoute ceci: Ce n'est là qu'un domaine, et ce n'est pas le plus haut; la supériorité des Anglo-Saxons est purement de l'ordre matériel.

Il me paraît se produire ici une sérieuse confusion d'idées, qu'il importe de dissiper. De ce que la supériorité des Anglo-Saxons se manifeste surtout dans l'ordre matériel, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait aucun fondement intellectuel ou moral. Un instant de réflexion suffira pour nous convaincre qu'un tel déploiement de force dans la colonisation, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la finance, ne va pas sans un certain développement intellectuel et moral correspondant. Notre contradicteur lui-même (mais dans une autre partie de son travail) ne nous parle-t-il pas de “ l'intelligence peu spéculative mais énormément pratique ” de l'Anglo-Saxon, de “ sa faculté maîtresse et vraiment admirable, sa volonté de fer, sa ténacité, sa persévérance, son acharnement contre les obstacles, sa passion pour la lutte et l'effort obstiné ”? L'intelligence, parce qu'elle a une tournure pratique et se traduit par des actes, n'en est pas moins l'intelligence. Et il ne se trouve pas, que je sache, de faculté morale de plus grande importance, plus fondamentale, que la volonté. N'est-elle pas la condition indispensable de toutes les autres, celle sans laquelle ces autres facultés ne comptent guère? Après tout, cette supériorité des Anglo-Saxons



tient peut-être plus de l'intellectuel et du moral qu'on n'est généralement disposé à le reconnaître.

A tout événement, il serait très déraisonnable de notre part de faire fi de cette supériorité, sous le prétexte qu'elle n'est pas de l'ordre le plus élevé en théorie. Car il est certain qu'elle s'exerce d'une manière menaçante dans le domaine le plus fondamental, le plus décisif, en pratique, de la vie des sociétés; et si, par notre superbe dédain des choses matérielles, nous laissons les Anglo-Saxons à même de s'emparer de la moitié du globe et de dominer l'autre moitié, la supériorité philosophique, littéraire, artistique des autres races ne leur servira guère. Ce sera pour elles une piètre consolation de se dire que cette supériorité des Anglo-Saxons est plutôt matérielle que morale. J'ai lu quelque part que, pendant le siège de Constantinople, les Grecs s'amusaient à discuter la grave question de savoir si la lumière qui apparut sur le Thabor était créée ou incréée; cette question n'était pas encore résolue que les Turcs, par surprise, s'emparèrent de la ville.

## II

Les causes de cette supériorité, de cette formidable puissance d'expansion et de civilisation de la race anglo-saxonne, M. Demolins les trouve dans la formation et l'organisation sociale de la race. Il fait l'examen comparatif de la vie privée et de la vie publique chez les Anglo-Saxons, d'une part, chez leurs rivaux (notamment les Français), de l'autre. Il montre comment, en Angleterre, les procédés d'éducation appliqués dans la famille et dans l'école, visent à former le physique de l'enfant, aussi bien que son moral et son intelligence; à développer chez lui la volonté, la confiance en soi-même, l'initiative, en même temps que l'habileté manuelle, les connaissances pratiques; tandis qu'en France et en Allemagne, on néglige

généralement l'éducation physique, on comprime la volonté et l'initiative et on conserve à l'enseignement un caractère plutôt abstrait, théorique. Puis, l'auteur fait voir comment cette éducation anglo-saxonne prépare des hommes portés vers les arts usuels (agriculture, industrie, commerce), vers les professions indépendantes, et aptes à y réussir par eux-mêmes; tandis que l'éducation française forme une majorité de jeunes gens peu débrouillards, comptant beaucoup sur l'aide de leurs parents, la dot de leur femme, ou quelque situation toute faite de l'Etat.

M. l'abbé Brosseau reconnaît, — remarquez bien ceci, — que l'initiative individuelle est distinctive de l'Anglais et qu'elle entre pour une très large part dans son succès. Mais il ne veut pas admettre que cette faculté lui soit inculquée par l'école. Ces écoles privées décrites par M. Demolins, dit-il, sont assurément très bonnes, bien adaptées au but à atteindre; mais en Angleterre même, elles sont en nombre très restreint; aux Etats-Unis, il n'en existe guère: ce ne sont donc pas elles qui forment la race. Or M. Demolins ne donne nulle part à entendre que les écoles privées du type de celles d'Abbotsholme et de Bedales soient très nombreuses, ou que ce soient elles qui ont formé le type anglo-saxon. Loin de là, il les présente comme fondations assez récentes et encore peu nombreuses, comme expression dernière de l'idée anglo-saxonne de l'école, par opposition aux établissements plus traditionnels (Eton, Harrow et les universités) qui s'inspirent davantage de l'esprit normand. Au reste, rien n'est éloigné de la pensée de M. Demolins comme de prétendre que l'école soit en Angleterre la source *première* de l'esprit d'initiative, ou qu'elle puisse par elle seule l'inspirer aux enfants. N'a-t-il pas écrit en tête de ce chapitre: "Chaque peuple organise l'éducation à son image, en vue de ses mœurs et de ses habitudes; l'éducation, à son tour,

réagit sur l'état social." Ce n'est donc pas, d'après M. Demolins, l'école, ou même l'éducation, qui primordialement fait la race; c'est la race qui d'abord fait l'école et l'éducation. Mais qu'est-ce qui fait la race? Avant d'aborder cette grosse question, je vais répondre à une ou deux autres critiques de détail.

M. Demolins établit qu'un des effets du mode d'éducation et d'établissement des enfants pratiqué dans les familles françaises, a été de réduire la natalité. A cela, M. l'abbé Brosseau a deux réponses. Voici la première:

Ce n'est pas tant l'obligation de doter les enfants qui porte le père de famille français à en réduire le nombre; c'est la diminution des ressources, conséquence de l'occupation complète du territoire national et de la répugnance des Français à émigrer. "Le mal", dit-il, "n'est pas de doter les enfants, c'est de rester au pays natal quand il n'y a plus de place." Mais c'est là simplement déplacer la question; car si nous lui demandions pourquoi les Français n'émigrent pas, force lui serait d'admettre qu'un de leurs motifs les plus puissants de ne pas partir c'est la perspective d'une dot ou d'un héritage en France. Les Français ne sont pas seuls à aimer le pays natal; et les émigrants des autres races seraient moins pressés de s'embarquer si on leur assurait des rentes chez eux.

Mais M. l'abbé Brosseau a une seconde réponse: les Anglo-Saxons, qui n'assurent pas de dot à leurs enfants, pratiquent la stérilité systématique tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis. "M. Demolins," s'écrie-t-il, "aurait dû nous donner le tableau de la natalité anglo-saxonne!"

Il serait difficile de satisfaire à cette demande, car il n'existe pas, à ma connaissance, de statistiques vitales spécialement pour les groupes anglo-saxons, qui se trouvent à peu près partout mêlés à des éléments d'origine celtique ou autre. Mais, d'après les chiffres que j'ai pu me procurer, il appert que la situation de la Grande-Bretagne,

et de l'Angleterre même (où pourtant le développement des grandes villes est une circonstance défavorable), n'est pas du tout mauvaise en ce qui regarde la natalité et l'accroissement de la population. Ainsi je vois que, pour l'Angleterre et le pays de Galles, l'excédent des naissances sur les décès est d'à peu près 360,000 par année, tandis qu'en France cet excédent est toujours faible, quand il n'est pas nul. Cinq fois, au moins, depuis 1871, le nombre des décès, en France, a excédé le nombre des naissances. Depuis 1850, la population de la Grande-Bretagne s'est accrue de 14 millions, en dépit d'une nombreuse émigration, tandis que celle de la France, dans le même temps, ne s'est accrue que de 3 millions et demi. D'après les chiffres fournis par M. Demolins, l'Angleterre doublerait sa population en 63 ans, tandis que la France ne la doublerait qu'en 324 ans. Ces deux situations ne sont donc pas du tout comparables.

Je sais bien que les familles anglaises au Canada et dans l'Est des Etats-Unis, — le fait est d'observation courante, — ont moins d'enfants que les familles canadiennes-françaises. Je serais même porté à croire que certaines de ces familles anglo-saxonnes limitent intentionnellement le nombre des naissances. Mais entre la quasi-stérilité des meilleures familles françaises et la fécondité restreinte de certains groupes anglo-saxons, la distance est grande, aussi grande qu'entre cette fécondité restreinte des Anglo-Saxons et celle très exceptionnelle des Canadiens français. Il n'y a rien dans tout cela qui infirme le principe posé par M. Demolins et la science sociale, que le nombre des enfants tend à diminuer lorsque la grosse question de l'établissement de ces enfants n'est pas résolue d'avance, soit par les conditions favorables du milieu physique ou social, soit par la pratique d'un mode d'éducation qui rende les enfants aptes à se tirer d'affaire par eux-mêmes, sans beaucoup d'aide de leurs parents. C'est

ainsi que chez nous, à mesure que disparaissent les conditions de vie relativement simples et faciles du siècle dernier (abondance des productions spontanées, abondance et fertilité première des terres cultivables, habitudes communautaires de la famille), la fécondité proverbiale de nos gens tend à s'affaiblir, et l'on observe déjà dans certains milieux la préoccupation de trouver des accommodements avec la loi morale. Qui sait si avant longtemps on ne constatera pas que nos familles les plus prévoyantes pratiquent la stérilité systématique? C'est ce qui se produira un jour, si, par des procédés plus énergiques d'éducation, ces familles ne mettent pas leurs jeunes gens en mesure de triompher des difficultés croissantes de la vie.

M. l'abbé Brosseau critique ensuite les vues exprimées par M. Demolins au sujet du développement en France de la richesse mobilière, et notamment des valeurs de bourse, au détriment de l'agriculture et de la stabilité financière du pays; ainsi que son appréciation du rôle de la noblesse héréditaire anglaise, et sa définition de la conception du foyer chez les Anglo-Saxons et chez les autres races. Comme toutes ces critiques sont très sommaires, et ne portent que sur des points d'assez peu d'importance, quand elles ne se bornent pas à une chicane de mots, je ne m'attarderai pas à les réfuter.

Des six chapitres que M. Demolins consacre à l'examen des phénomènes de la vie publique, et qui couvrent deux cents pages (près de la moitié du livre), il n'en est qu'un, celui relatif au personnel politique, qui provoque, de la part de M. l'abbé Brosseau, une critique, et encore celle-ci n'est-elle que pour la forme. M. Demolins a constaté que les trois professions usuelles, l'agriculture, l'industrie, le commerce, sont représentées à la Chambre des communes d'Angleterre dans la juste mesure de leur importance comme pourvoyeuses des besoins essentiels; tandis qu'en France, à la Chambre des députés, et même au Sénat, les

membres des professions libérales et les anciens fonctionnaires sont en proportion beaucoup trop forte par rapport aux représentants des professions essentielles.

Le seul commentaire que fait ici M. l'abbé Brosseau, c'est qu'un corps législatif n'est pas un jury d'exposition agricole et qu'un avocat ou un médecin peut s'entendre très bien à traiter des intérêts généraux de l'agriculture ou de l'industrie. On ne saurait, pourtant, nier que chaque profession imprime à son homme des idées, des tendances, des aptitudes particulières. On ne saurait nier, non plus, que les intérêts diffèrent profondément d'une profession à l'autre. Des 246 députés qui composent la chambre législative du Vermont, tout à côté de nous, 150 sont des cultivateurs; or, en dépit de cette prépondérance, ceux-ci ont jugé bon, en 1902, de former, indépendamment de toute attache de parti, une ligue pour la sauvegarde des intérêts agricoles. Si j'en crois le *New England Homestead*, cette ligue a déjà réussi non seulement à faire échouer des projets de législation hostile à l'intérêt public et à celui particulièrement de la classe agricole, mais encore à pu faire adopter plusieurs mesures favorables à cette dernière. Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi de bien près ce qui se passe dans le monde politique autour de nous, pour se rendre compte que là où l'agriculture, l'industrie, le commerce ne sont guère représentés dans les chambres législatives que par des membres des professions libérales, leurs intérêts courent grand risque d'être négligés, sacrifiés ou mal compris. Tant que la députation ne renferme qu'une juste proportion des membres des professions libérales, ceux-ci, comme le fait observer M. Demolins, restent " un ornement social, un précieux élément d'élévation intellectuelle et morale, un contrepoids nécessaire aux préoccupations que pourrait développer la pratique trop exclusive des professions usuelles. " Mais quand ils sont, comme dans les Chambres françaises, 365 contre 135 re-

présentants des professions usuelles, l'équilibre est rompu, l'intérêt public est exposé à souffrir. En outre, dans ces conditions, la politique tend à se constituer en métier distinct; elle prend une importance démesurée; l'esprit de parti s'exagère; les discussions sérieuses d'affaires font place aux joutes oratoires; le bavardage fleurit, au détriment de cette modération et de cette bonne tenue, que M. l'abbé Brosseau signale comme le trait le plus admirable de la Chambre des communes d'Angleterre. Finalement on aboutit au développement abusif de l'ingérence administrative et au gaspillage des fonds publics.

En somme, je ne vois rien dans toutes ces critiques de détail qui ébranle la belle démonstration d'ensemble faite par M. Demolins.

### III

Jusqu'à présent il ne s'est pas produit de divergence sérieuse d'opinion entre M. l'abbé Brosseau et nous. M. Demolins pose en fait la supériorité des Anglo-Saxons, c'est-à-dire leur puissance très grande d'expansion et de civilisation; notre contradicteur reconnaît cette supériorité, tout en faisant certaines réserves quant à son mérite intrinsèque. M. Demolins démontre que cette supériorité est le résultat de l'esprit d'initiative individuelle qui pénètre cette société de part en part; notre contradicteur admet que le "self help" est distinctif de l'Anglais et qu'il lui doit une grande part de son succès.

Mais voici qu'il se produit un grave dissentiment. Le succès de l'Anglo-Saxon lui vient de l'initiative individuelle; mais d'où l'initiative individuelle lui vient-elle?

A cette question M. Demolins et la science sociale répondent: L'initiative individuelle de l'Anglo-Saxon lui vient tout d'abord de l'éducation: de la famille, de l'école et des autres institutions qui se superposent à la famille, en un

mot, elle lui vient du milieu social. Quant au milieu social anglais, il est le résultat de la prépondérance, dans la Grande-Bretagne, du type saxon, dont la genèse est expliquée de main de maître par M. de Tourville, dans son *Histoire de la formation particulariste*. C'est la route, ce sont les conditions d'existence rencontrées en chemin, à partir du berceau des sociétés humaines aux confins de l'Asie et de l'Europe, et notamment son passage en Scandinavie, qui ont différencié ce groupe, l'ont distingué absolument de la masse des populations communautaires ou quasi-communautaires du continent.

Or, que dit à ce sujet M. l'abbé Brosseau: "L'initiative est affaire de tempérament et ne se donne par aucune éducation." Et plus loin: "Tout ce que M. Demolins donne comme *cause* de supériorité n'est que l'*effet* d'une cause plus haute, plus essentielle; et cette dernière cause est psychique, inhérente au sang et au tempérament; elle ne se donne ni par l'école, ni par les institutions."

Examinons cette théorie d'un peu près. Il saute aux yeux, tout d'abord, qu'elle manque de précision. Au début de son travail, M. l'abbé Brosseau nous a parlé de "l'âme" canadienne par opposition à "l'âme" anglo-saxonne. Il semble affectionner ce terme trop vague mis à la mode par certains écrivains qui confondent la science sociale avec la psychologie. Et ici, il commence par dire: La cause qui différencie l'Anglo-Saxon des autres races "est psychique." Mais il ajoute aussitôt: "inhérente au sang et au tempérament". Il hésite donc entre l'explication de la race par l'âme, et celle (très différente) de la race par le sang, entre la théorie psychologique et la théorie physiologique. Finalement, c'est à cette dernière qu'il paraît vouloir se rattacher; car, un peu plus loin, il l'expose au long. Ce qui prédomine, dit-il, chez l'Anglo-Saxon, "c'est le muscle, ce n'est pas le sang vif et chaud, le système nerveux vibrant du Celte ou du Latin." Et sans transition,



comme s'il existait un rapport direct de l'un à l'autre, il nous signale l'intelligence "lente, lourde, laborieuse" de l'Anglo-Saxon, "aimant les horizons bas du positif, du réel, du pratique"! Il nous parle de son "imagination terne, brumeuse, triste comme un ciel anglais", de sa "sensibilité étouffée ou absente". Et plus loin: "C'est la race qui fonde ses institutions en conformité de ses aptitudes natives. Pourquoi cette éducation physique et pratique dans l'école? parce que l'Anglo-Saxon est un *musculaire* et un commerçant, et non pas un *nerveux* ni un poète." Ailleurs, il met en présence "race contre race, sang contre sang"; il va même jusqu'à parler du "*sang latin*".

Au reste, ni cette théorie physiologique de la race, ni la théorie psychologique elle-même, ne tiennent debout un seul instant. Aucune ne paraît avoir de fondement solide dans les faits. Est-il bien sûr que l'Anglo-Saxon l'emporte sur les autres races en force musculaire? Au Canada, du moins, je ne sache pas que l'élément français le cède à aucun autre à cet égard. La réputation de force physique et d'endurance de nos manœuvres des exploitations forestières, par exemple, est incontestable. On rencontre chez nos défricheurs, nos cultivateurs, nombre d'hommes d'une vigueur remarquable. L'Anglais, d'autre part, passe pour habile, adroit, plutôt que fort. Encore récemment, un journal de sport reprochait à nos lutteurs canadiens-français de perdre l'avantage de leur force par leur négligence de s'entraîner suffisamment. C'est donc, encore ici, une question d'entraînement, d'éducation.

Mais il y a encore ceci: M. l'abbé Brosseau croit, sans doute, à la commune origine du genre humain. Il admettra donc que l'âme et le sang ne peuvent varier essentiellement d'une race à l'autre. Même, l'histoire nous apprend qu'à une époque relativement récente, l'Angleterre a été peuplée surtout de Celtes, de Saxons et de Normands; la France, surtout de Gaulois (qui étaient des Celtes), de

Francs (qui étaient des Saxons) et de Normands. Encore une fois, ni l'âme ni le sang ne peuvent varier beaucoup intrinsèquement d'un peuple à l'autre. S'il se manifeste des divergences profondes entre les deux, elles doivent être le résultat de quelque cause extérieure. Quelle est cette cause? On voit que cette explication facile et commode par l'âme et le sang n'explique en réalité rien du tout. Elle a, en outre, l'inconvénient de faire aboutir notre contradicteur à cette conclusion qui serait très décourageante, si elle était exacte: " L'initiative ne se donne ni par l'école, ni par les institutions. "

Pour dire le vrai, je ne vois pas qu'il y ait de rapport nécessaire entre cette théorie physiologique de la race et la conclusion désespérante à laquelle arrive M. l'abbé Broseau. Car, même si notre manque d'initiative dans l'ordre pratique tenait à la composition de notre sang, à notre développement musculaire, ou à notre système nerveux, nous serions toujours en mesure de remédier à cet état de choses par le moyen de l'hygiène, du régime alimentaire, ou d'un entraînement systématique. Toutefois, c'est l'avis de notre contradicteur que la nature physique de la race française est fixée une fois pour toutes et qu'elle est un obstacle à la réforme de notre tempérament moral, du moins sous le rapport de l'initiative dans l'ordre pratique. Il ne nous laisse qu'un espoir, c'est que l'ère mercantile passe: " Une race mercantile triomphe dans un âge mercantile... mais l'âge de la matière et de l'argent passera comme les autres âges ont passé, et nous aurons notre tour. "

Je ne vois pas bien comment l'ère mercantile pourra passer. Elle a été déterminée par la découverte de la houille, les progrès merveilleux des sciences et de la mécanique, le développement des voies de transport. Les houillères peuvent finir par s'épuiser, mais il nous restera toujours l'électricité. Les hommes cesseront-ils d'inven-

ter, d'appliquer des procédés intensifs de fabrication et de transport? Ce n'est pas probable. Et pourtant, si je ne me trompe, il n'y aurait qu'un moyen pratique, à part celui-là, de mettre fin au mercantilisme: l'établissement d'un socialisme d'Etat qui étoufferait toute concurrence sous son joug niveleur. M. l'abbé Brosseau ne voudra pas, sans doute, de cette dernière solution.

Cette théorie psycho-physiologique de la race est d'autant moins acceptable que, grâce aux travaux de Le Play, de l'abbé de Tourville et de leurs continuateurs, il existe une théorie *sociale* de la race, beaucoup plus satisfaisante. Cette théorie est remarquable par sa précision, la fermeté et l'ampleur de son assise historique, son caractère très explicatif, les conclusions élevées et l'intérêt pratique qui s'en dégagent. La science sociale est aujourd'hui en état de présenter dans ses grandes lignes, du moins, le tableau magnifique de l'évolution des sociétés, de la formation successive des races. Elle montre comment les essaims d'émigrants, détachés d'une première souche asiatique, nettement pastorale, patriarcale, communautaire, ont dû changer leurs moyens d'existence, suivant les exigences de la route ou du nouveau milieu physique (steppe, forêt, rivage maritime), et comment, sous l'influence du nouveau régime du travail, l'organisation de la propriété et de la famille, et par là, de la société tout entière, s'est nécessairement transformée. J'invite les lecteurs de la *Revue Canadienne* à se rendre compte par eux-mêmes de la vérité et de l'intérêt profond de cette doctrine dans la série de la *Science sociale*, dans le volume de M. de Prévile, *les Sociétés africaines*, et dans les ouvrages récents de M. Demolins: *les Routes de l'antiquité*, *les Routes du monde moderne*.

La science sociale nous fait voir encore que les essaims qui se sont détachés du groupe primitif pour peupler l'Europe occidentale, ont été amenés par l'influence des nou-

velles conditions d'existence à renoncer de plus en plus aux travaux de simple récolte (art pastoral, pêche, chasse, cueillette), où la part de l'homme est minime et la part de la nature très grande, pour s'adonner de plus en plus à la culture, aux travaux d'extraction et de fabrication, aux transports, dans lesquels la part de l'homme est grande et celle de la nature relativement petite. En même temps que l'homme se rendait ainsi peu à peu indépendant des influences locales et naturelles, il se dégagait plus ou moins de l'ancienne formation patriarcale et communautaire, où l'individu s'appuie davantage sur le groupe (famille, tribu, clan, pouvoirs publics), pour évoluer vers la formation particulariste, où l'individu compte moins sur la communauté que sur lui-même, et tend à dominer à la fois le milieu physique et le groupement social. Aussi, dans la plupart des sociétés qui ont passé de la formation communautaire à la formation quasi-communautaire, aucun obstacle sérieux ne s'oppose aujourd'hui à ce qu'elles adoptent pleinement la formation particulariste; et elles ont intérêt à le faire puisque celle-ci leur assurera une supériorité dans la lutte pour l'existence.

## IV

Mais M. l'abbé Brosseau ne s'en tient pas là. Il affirme non seulement qu'une race ne peut pas " se changer elle-même ", mais encore qu'elle ne doit pas le faire. Apparemment, il n'est pas très convaincu qu'une race ne *peut* pas se changer elle-même; autrement, pourquoi s'attacherait-il à montrer qu'elle ne *doit* pas le faire?

Et pourquoi ne faut-il pas changer? Parce que, dit-il, " c'est Dieu qui a fait les races, et s'Il les a faites diverses, c'est qu'Il leur a donné des vocations diverses. " Cette doctrine ainsi posée tient du fatalisme; dans ces conditions, il n'y aurait plus de science sociale possible.

La vocation de la France, d'après M. l'abbé Brosseau, serait d'être "la grande semeuse d'idées, la grande missionnaire et la grande martyre des choses éternelles, le grand chevalier qui donne son or, son cœur et son sang pour les nobles causes." Quant à nous "qui avons sur ce continent la même mission religieuse et intellectuelle que la France là-bas, allons-nous détourner nos yeux de cette glorieuse mission, et devenir une race mercantile? — Ce serait un crime... Restons donc ce que nous sommes, gardons nos tendances intellectuelles et artistiques. Gardons la foi des aïeux avec la foi à notre mission."

Mais il n'est nullement question, que je sache, de détourner la race française de sa mission, ou de faire des Canadiens français une race mercantile. M. Demolins et la science sociale prêchent le développement de l'initiative à la fois dans l'ordre matériel et moral; c'est bien différent. Rien n'est plus conforme à la doctrine chrétienne que de réagir contre la nature et contre soi-même, que de travailler à se corriger de ses défauts.

Et puis, M. l'abbé Brosseau a-t-il réfléchi que pour remplir cette glorieuse mission, pour "prodiguer cet or, ce cœur, ce sang", il faudra des ressources matérielles, et que nous ne pourrions nous créer ces ressources matérielles, et en faire l'emploi utile, sans une forte dose d'initiative et une formation très pratique? Quelques-uns penseront même qu'avant de nous donner la mission d'éclairer le monde, il sera sage de pourvoir à notre propre conservation. Déjà le nombre est contre nous: qu'arriverait-il si nous laissons à nos concurrents le monopole de l'initiative et de la puissance matérielle?

Assurément, je ne voudrais pas médire de la littérature et des beaux-arts, qui nous procurent de si agréables moments. Mais on admettra que ce n'est pas par leur moyen qu'on assurera notre autonomie et notre prospérité. A entendre M. l'abbé Brosseau, on croirait qu'il existe une

liaison nécessaire entre la culture littéraire et artistique et l'esprit religieux. Pourtant, il est loin d'en être toujours ainsi. Le culte trop exclusif des lettres a même de sérieux inconvénients. N'est-ce pas en s'inspirant de l'Écriture sainte que le P. Gratry cite ce mot: "Homme littéraire, dangereux et vain"? Non, la littérature ne suffira pas à nous sauver, non plus que la politique, non plus que la religion. La politique est un mal nécessaire, mais ne perdons pas de vue cet axiome de la science sociale: On ne peut être fort politiquement que dans la mesure où l'on est fort socialement. Autrement dit, la vie publique est étroitement dépendante de la vie privée. Pas de bonne politique, sans une forte organisation de la famille, sans un vigoureux développement préalable de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Quant à la religion, dont le rôle est de moraliser le peuple et de sauver les âmes, elle ne saurait par elle-même sauver une race de la décadence. M. l'abbé Brosseau s'écrie: "Toute question sociale est une question morale, comme toute question morale est une question religieuse." Nous voilà bien loin de la théorie psycho-physiologique de la race; mais cette dernière théorie n'est pas plus exacte que la première. La science sociale ne se confond pas plus avec la morale et la religion qu'elle ne se confond avec la psychologie ou la physiologie. Entre les phénomènes purement physiques et biologiques et ceux de l'ordre purement moral et religieux, il existe toute une série de questions à l'égard desquelles ni les sciences physiques et naturelles, ni la révélation, ne nous fournissent de lumières complètes: c'est le domaine de la science sociale, la science des groupements humains. De ces questions, celle de la concurrence des races n'est pas la moins importante.

M. l'abbé Brosseau termine son étude en conseillant aux Canadiens français de ne pas négliger le progrès matériel de leur pays, de cultiver la qualité maîtresse des Anglo-

Saxons, "cette volonté qui ne recule devant rien", d'imiter leur dignité et leur modération dans les luttes politiques. Il leur recommande de ne pas encombrer les collèges classiques et les professions libérales, d'établir des écoles industrielles, d'honorer l'agriculture, d'encourager la colonisation. Tous ces conseils sont excellents; mais ils auraient beaucoup plus de force s'ils n'étaient pas en désaccord avec la démonstration qu'il a tenté de faire. Car, après s'être efforcé d'établir que nous ne pouvons changer notre tempérament, après nous avoir exhortés même à ne pas le changer, il finit par nous conseiller de le changer... mais pas trop. Acceptons ce compromis.

En conclusion, je n'ai qu'un vœu à exprimer, c'est qu'on plante chez nous le plus tôt possible l'étude de la science sociale. Aucun peuple, aucun groupe de population n'aurait plus que nous besoin de connaître les lois qui régissent les phénomènes sociaux et les groupements humains, les facteurs qui assurent la prospérité et la force des nations; et pourtant, aucun peuple ne néglige plus que nous l'étude de cette science. La rigoureuse méthode d'observation de la science sociale nous imposerait parfois des conclusions irritantes pour notre amour-propre; elle détruirait cruellement certaines de nos idées préconçues; mais ce serait pour les remplacer par une vue sereine de la vérité et par de fortes convictions. Ces convictions, parce qu'elles seraient fortes, se traduiraient bientôt par des actes; et de cette manière, la science sociale serait pour nous un agent puissant de réforme et de progrès. Hâtons-nous de combler cette lacune de notre éducation avant qu'il soit trop tard.

Léon Gérin.



## JOLO

### ET SES NOUVEAUX MAITRES

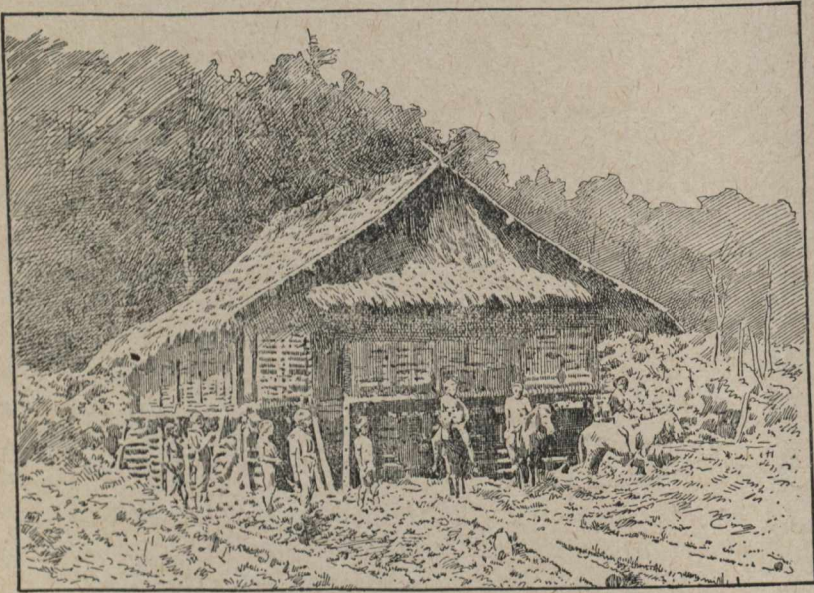
---

**A**L'EXTRÉMITÉ sud des Philippines se trouve un groupe d'une dizaine d'îles entourées de plus petites, dont quelques-unes n'ont pas même encore été explorées. Peu remarqué jusqu'ici, ce groupe réclame, en ce moment, l'attention du monde civilisé, à cause de l'insurrection qui vient d'éclater dans Jolo, la principale de ces îles, contre ses nouveaux maîtres, les Américains. La population totale des îles est évaluée à un million cinq cent mille âmes, dont le Sultan de Jolo était le souverain.

Ce fut en 1899, que le général Bates, sans l'effusion d'une seule goutte de sang, s'empara de ces îles pour le compte des Etats-Unis. La ville de Jolo, sur l'île du même nom, est maintenant le centre de l'autorité américaine. Maibun, situé à l'extrémité opposée de l'île, est le siège du gouvernement more. Ces Mores, type des habitants de ces îles, sont à demi civilisés, perfides et adonnés à la piraterie; il est peu sûr de s'aventurer sur leur domaine. Bien qu'il ne mangent jamais de viande, ce sont des hommes beaux et forts; ils se nourrissent de riz, de poisson, de végétaux et de fruits. Hommes comme femmes portent une espèce de culotte, qui pour les premiers est extrêmement serrée; elle est cousue sur eux et n'est changée que lorsqu'elle tombe en lambeaux. Ils sont polygames, et l'esclavage est en usage parmi eux. Le vol d'un cheval est puni de mort, le meurtre, seulement d'une amende de



cinquante piastres, ou à peu près. Le mahométisme, leur religion, se prête quelquefois à de curieuses applications: tout à coup, un More se déclare inspiré par Mahomet pour détruire les chrétiens. Il se rase la tête, les sourcils et se met aussitôt en campagne pour remplir sa mission. C'est un de ces *juramentados*, nom que prennent ces fanatiques, qui fut cause de l'insurrection que nos voisins ont à réprimer.



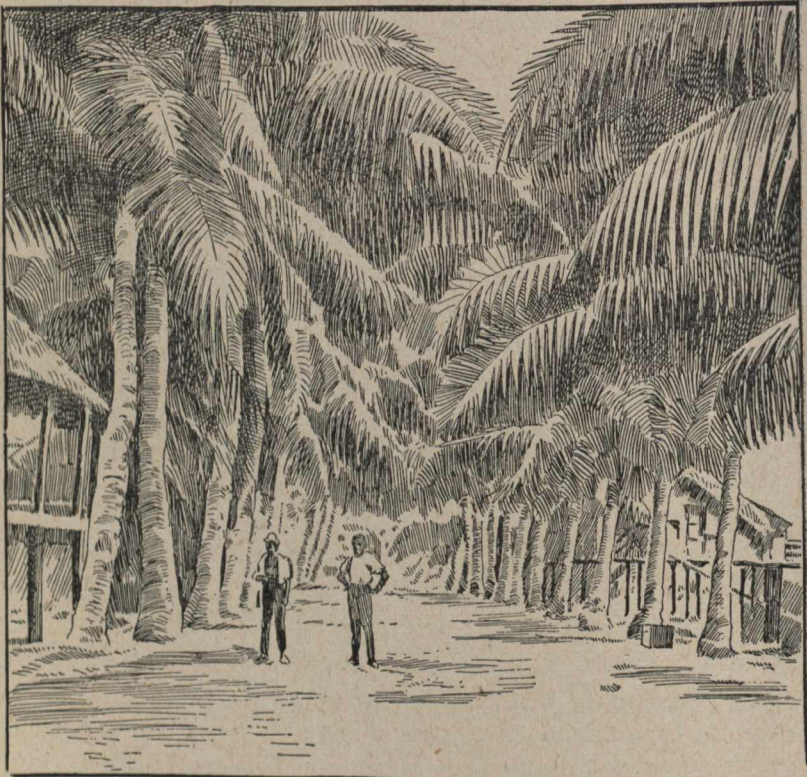
Hutte des naturels de Jolo.

Peu après l'arrivée du général Bates dans l'île, le sultan lui fit intimer qu'il y avait dans Jolo cinq ou six juramentados qu'il lui était impossible de contrôler. Le général, comprenant la ruse, lui fit répondre que six cents de ses soldats étaient aussi devenus juramentados et que lui de même ne savait comment en venir à bout. Ceci calma les fanatiques, au moins pour le moment; mais dans ces

derniers mois un nouveau juramentado parut dans la ville de Jolo; il parvint à surprendre un soldat du 17e d'infanterie des Etats-Unis. L'éventrer et lui arracher les entrailles fut l'affaire d'un instant. Pris sur le fait par une sentinelle, le meurtrier fut tout de suite fusillé. Malheureusement la balle destinée à l'assassin, atteignit un More, clairon-chef du régiment. Il fut décidé d'en finir avec ces juramentados et de faire un exemple de celui-ci. En conséquence, on creusa, en dehors de la ville, une fosse où on jeta son corps. On suspendit, au-dessus, par les pattes de derrière, un cochon au cou duquel on fit une incision. Bientôt le cadavre fut couvert du sang de l'animal. C'est, paraît-il, le plus grand malheur qui puisse arriver à un More; sa religion lui enseignant que le contact du sang d'un pourceau le prive pour toujours des joies du paradis de Mahomet. Un garde fut placé près de la fosse, et le soir venu on enterra le cochon et le juramentado côte à côte. Ceci exaspéra les Mores, qui assiégèrent la ville. Les choses en vinrent au point que le général Wood crut devoir commander le feu et bon nombre de Mores y perdirent la vie.

Ce soulèvement des indigènes abroge le traité conclu en 1899, par le général Bates, au moyen d'une diplomatie unique dans l'histoire et tout à fait à l'américaine. Le général commença par visiter chacune des îles de l'archipel et invita les chefs à venir à bord du croiseur *Charleston* mis à sa disposition par le département de la marine. On leur servit à boire et pendant qu'ils se rafraîchissaient, des matelots apportaient des sacs contenant mille pièces mexicaines d'une piastre chacune. C'était tout ce que deux hommes robustes pouvaient porter et en les déposant ils faisaient en sorte que, comme par accident, les sacs s'ouvrirent et le contenu venait rouler aux pieds de ceux auxquels il était destiné. Avant de quitter le vaisseau, ces chefs étaient gagnés à signer le traité désiré. En plus

d'une occasion, il fut nécessaire de faire plusieurs milles à l'intérieur des îles, pour trouver les chefs. Le général avait voulu que ces expéditions se fissent toujours sans armes, et ce fut sage, car les fusils auraient, sans doute, en plus d'une occasion, mis en péril ses combinaisons di-



Une rue de Jolo.

plomatiques. Enfin il ne resta que le plus difficile à faire, amener le Sultan à signer lui aussi ce traité. Celui-ci, apprenant l'arrivée du croiseur américain dans le port de Jolo, partit immédiatement pour Maibun, et ce fut en vain que les représentants du général pressèrent Son Altesse

de venir à bord. Las de prières, Bates fit voile avec le *Charleston* pour Maibun. De nouvelles instances ne furent pas couronnées de plus de succès et le général fit sommer le sultan de venir le rencontrer. La sommation n'eut pas plus d'efficacité. Devant l'insuccès de ses moyens diplomatiques le général Bates fit préparer le vaisseau pour l'attaque, et ordonna de tirer sur les rochers qui longent le rivage, à cet endroit de l'île. La première décharge eut pour effet, non seulement de remplir l'air de débris de rocher, mais de faire fuir précipitamment et en criant, des centaines de curieux Mores qui observaient le vaisseau de la rive. Ils se réfugièrent dans la profondeur des forêts avoisinantes. Le sultan comprit alors que ce qu'il avait de mieux à faire était de suivre les officiers à bord du croiseur. Il monta donc dans un de ses canots de guerre et en grande pompe et avec une nombreuse suite se fit amener jusqu'au *Charleston*. Tous les suivants de Son Altesse, prétendant bien faire un séjour prolongé sur le vaisseau, s'étaient munis d'un sac de riz, sous le poids duquel ils chancelèrent en grim pant l'échelle du navire. On commença par leur offrir à manger, mais ils refusèrent, leur religion ne leur permettant pas d'accepter des vivres des chrétiens, mais ils burent copieusement.

Tout ce qu'ils virent à bord leur parut merveilleux et de longtemps ils n'oublieront les surprises qu'ils éprouvèrent pendant cet après-midi : dans une cabine un officier suggéra au sultan de presser un bouton électrique, aussitôt apparut sur le seuil de la porte un serviteur chinois. On lui dit de presser deux fois de suite et ce fut un matelot en uniforme qui se présenta. De ce moment tout ornement qui avait l'apparence d'un bouton électrique fut pressé par le sultan ou quelqu'un de sa suite. On les conduisit ensuite dans une chambre obscure et l'on dit au souverain de tourner la clef qui coupait le courant électrique. Ils furent inondés de lumière et restèrent bouche bée et

les yeux grands ouverts. Le sultan répéta l'expérience bien des fois dans l'après-midi, et même, quand il crut n'être pas observé, il essaya de s'approprier une de ces bulles lumineuses. Mais son étonnement fut à son comble et sa terreur curieuse à voir, lorsqu'on l'invita à tirer un des canons automatiques de Colt. La première décharge le cloua sur place; il était tellement énervé qu'on ne put lui faire lâcher la détente, et les boulets pleuvaient sur la mer environnante. Il pria qu'on fit cesser le feu, sans se rendre compte que la chose était en son pouvoir; il fallut qu'un officier ordonnât de couper le ruban qui portait les munitions au canon. On lui offrit de tirer de plus grosses pièces, mais il ne voulut pas. Dans l'intervalle, les gens de sa suite, dont les couteaux avaient été aimantés, s'imaginèrent que le diable lui-même devait être à bord et supplièrent qu'on les conduisît à terre, et, oubliant leurs sacs de riz, se précipitèrent dans les échelles d'abordage.

La nuit suivante le vaisseau lança ses projecteurs sur la ville des Mores, ce qui eut pour effet de les faire fuir au loin, et il fallut plusieurs semaines pour leur persuader de revenir.

Le général Bates avait établi ses quartiers généraux à Jolo, où le sultan vint plusieurs fois, avec sa suite, discuter les clauses du traité. Enfin, il monta de nouveau sur le *Charleston* pour terminer les négociations, cette fois accompagné de sa mère. Un phonographe, appartenant à un des officiers, fut mis à contribution pour amuser la vieille dame. Elle en fut tellement enchantée, qu'elle ne voulut pas permettre à son fils de signer le traité, si le phonographe ne lui était pas donné en présent. Pour un moment, le malencontreux instrument fut sur le point de déjouer les habiles combinaisons du général pour s'emparer de l'île sans effusion de sang. Heureusement qu'on put persuader au propriétaire d'en faire le sacrifice, dans l'intérêt de sa patrie, et le phonographe fut échangé contre la signature du traité.

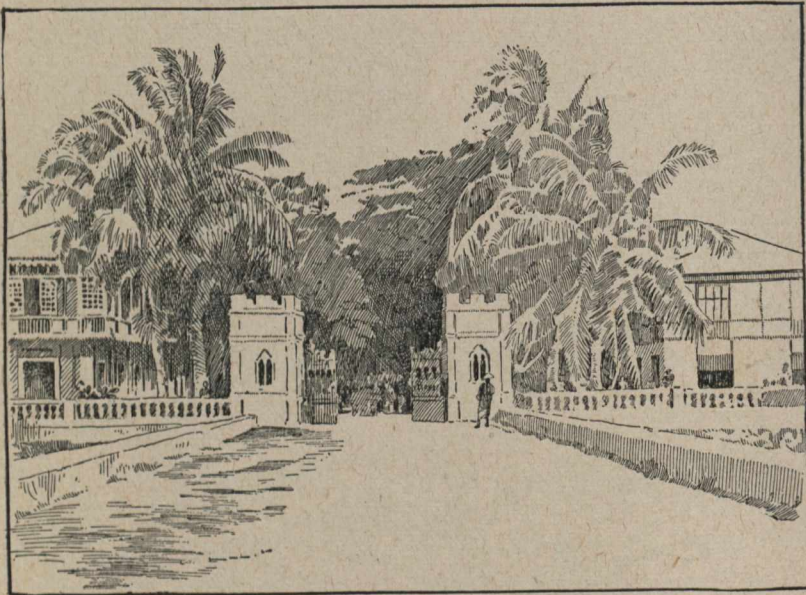
L'île de Jolo couvre une étendue d'à peu près trois cent vingt milles carrés. Elle semble devoir son origine à des bancs de coraux. Sa surface, légèrement ondulée, est couverte de la plus luxuriante végétation tropicale; les bois précieux y abondent. Nulle part au monde on ne



Les fruits les plus rares au monde.

trouve une telle abondance de fruits délicieux et rares: le *durian* est un fruit de la grosseur d'un melon muscat et présente l'apparence d'un énorme marron épineux, à l'intérieur la chair est blanche et l'on dirait du fromage. Un

autre de ces fruits est le *mangoste*. C'est, dit-on, le fruit le plus rare au monde, le seul que la reine Victoria, qui tenait à faire paraître sur sa table les fruits de toutes les parties du monde, n'ait jamais goûté. Il est à peu près de la grosseur d'une orange, de couleur brune et à écorce cassante. Il ne se garde pas assez longtemps, une fois cueilli, pour permettre de l'exporter. Une espèce de chanvre croît aussi en grande abondance sur l'île et l'extraction de ses produits forme la principale industrie des indigènes.



Les portes de Jolo.

La ville de Jolo offre un singulier assemblage d'architecture espagnole et de cabanes indigènes. Elle doit son origine à des circonstances non moins curieuses. Il y a une cinquantaine d'années, un officier de l'armée espagnole, qui avait joué un rôle considérable dans la politique de son pays, fut exilé et condamné à passer le reste de ses jours dans les îles du Pacifique. Homme d'entreprise, il

résolus de se bâtir une ville fortifiée. Après de longues années d'un travail assidu et difficile, il avait élevé les murs qui entourent la ville de Jolo, dont les portes sont maintenant gardées par des sentinelles américaines. Notre gravure représente une de ces portes, à l'extérieur desquelles sont établis des marchés aux lances. Tous les Mores qui vont à la ville, doivent y déposer leurs armes avant d'y pénétrer. Cet édit, porté par les Espagnols a été maintenu par les Américains.

Il convient d'ajouter que le roi d'Espagne, apprenant la manière dont son condamné avait utilisé son temps, lui avait accordé sa grâce.

Alphonse Leclaire.





## LA FAMILLE LESIEUR ET LES PREMIERS COLONS D'YAMACHICHE

---

### I

**U**NE connaissance plus intime des conditions dans lesquelles se trouvait la famille LeSieur au temps de la vente, par M. de Boucherville, de la dernière part de son fief de Grosbois à Charles et Julien LeSieur, pourra faire mieux juger de la suite des faits.

La souche connue de cette famille était le premier LeSieur, nommé Charles LeSieur, venu de France en Canada. Un de ses descendants, très distingué par sa science et son érudition, M. François LeSieur Desaulniers, mon ancien professeur de philosophie, à Nicolet, avait fait dans nos archives beaucoup de recherches pour se bien renseigner sur la vie de son ancêtre et sur sa postérité. Voici les notes qu'il me communiquait familièrement en 1856, sur le résultat de son travail; rien n'est plus digne de confiance. Après plusieurs pages de généalogie, il ajoutait sous forme de note:

“ Marie Gélinas, épouse d'Alexis Carbonneau, était fille d'Etienne Gélinas, petite-fille de Jean Gélinas et de Françoise de Charménil, arrière-petite-fille d'Etienne Gélinas (Gélineau), venu de France, avec son fils Jean, est ma grand'mère bisaïeule du côté paternel, car Alexis Carbonneau son époux était le père de ma grand'mère Desaulniers. Ainsi donc, nous descendons par elle du premier Gélinas venu dans le pays, comme vous autres vous descendez aussi par votre grand'mère bisaïeule, Marie-Fran-

goise LeSieur Desaulniers, du premier LeSieur venu en Canada.”

“Ce premier LeSieur dont le nom était Charles a vécu et est mort à Batiscan. Il s’était marié vers 1672, à Marie-Françoise Lafond, fille du Sr Etienne de Lafond et de Marie Boucher. Comme jé le vois par le recensement de 1681 et les registres de Batiscan, cette Marie Boucher était la sœur de M. Boucher, gouverneur des Trois-Rivières. Je le vois aussi par les notes de M. Ferland, page 46.”

“Ce premier LeSieur était donc, par son mariage, le neveu du gouverneur des Trois-Rivières. C’est probablement à cette cause qu’il devait la charge de *Procureur Fiscal* pour la seigneurie de Batiscan, titre qui accompagne son nom chaque fois qu’il est cité dans les registres de cette paroisse.”

“C’est aussi probablement à cette parenté que sa famille dut de venir en possession de la seigneurie de Yamachiche qui avait été concédée en 1672 à son oncle, M. Boucher.”

“Cette seigneurie passa à deux de ses fils, Charles LeSieur dont descendent tous ceux qui portent le nom de LeSieur seul, et Julien dont descendent tous les Duchesne. Les descendants ont conservé cette seigneurie à venir jusqu’à notre temps. Maintenant, elle est dans d’autres mains.”

“Un autre des fils du premier LeSieur, savoir, *Pierre*, lui succéda à Batiscan dans sa charge de *Procureur Fiscal*; mais son nom disparaît bientôt et on ne sait ce qu’il devint. — Un autre de ses fils, Jean-Baptiste, prend le surnom de Desaulniers, se marie à Elisabeth Rivard Laglanderie en 1707, et devient la souche de tous les Desaulniers — Un autre, Antoine est surnommé Lapierre, se marie à une Rivard Loranger et est la souche de tous les Lapierre. — Enfin il y en a encore un autre, Joseph, qui est la souche des LeSieur Coulombe.”

“ Vous verrez par ceci qu’il y a, chez vous comme chez nous, une parenté bien petite, il est vrai, et en ligne collatérale, avec Mr Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, et par suite avec ses descendants les Boucherville, les Niverville, les Montizambert, les Labruière, les Labroquerie, les Boucher de Grôbois, etc.”

Ces renseignements de mon estimable professeur et savant ami d’autrefois sont précieux et à peu près tout ce qu’on peut tirer des archives publiques sur le premier ancêtre de nos seigneurs d’Yamachiche, Charles LeSieur, Procureur Fiscal de Batiscan.

Il ne faut pas s’en étonner sachant qu’à son époque beaucoup d’hommes de mérite passaient sans bruit de vie à trépas, comme le commun des mortels. On enregistrait leur décès dans des registres officiels, mais on n’avait pas de journaux pour chanter leurs vertus, leur courage, les traits saillants de leur valeur personnelle, les services rendus à la société qui les avaient distingués des autres citoyens. On ne peut les juger aujourd’hui que par leur postérité.

Ainsi, Charles LeSieur et Françoise de Lafond revivent honorablement dans le district de Trois-Rivières, à Yamachiche, à la Rivière-du-Loup et ailleurs, par leurs descendants, les LeSieur, les Desaulniers, les Duchesne et les alliés de ces familles, les Gélinas, les Lacerte, les Loranger, les Bellemare, les Héroux qui doivent tous les compter au nombre de leurs ancêtres. Ceux de leur nom surtout sont les monuments vivants restés debout pour perpétuer leur souvenir et faire honorer leur mémoire. Toutes les générations de ces familles ont été robustes, vigoureuses, remarquables par leur esprit, leur intelligence et leur grande vigueur.

Charles LeSieur, souche de ces familles, était donc le père de nos deux seigneurs d’Yamachiche, Charles et Julien. Son titre de *Procureur Fiscal* ou de préposé par les

Jésuites à l'administration de leurs propriétés seigneuriales de Batiscan et du Cap, suppose un bon degré d'éducation pratique et des connaissances légales, en droit civil et en droit féodal.

Durant son administration, il a paru que ces seigneuries avaient fait des progrès remarquables en population et en défrichement. Elles ont fourni plus tard des colons à plusieurs seigneuries, entre autres, à Yamachiche, à Bécancour, à la Baie-du-Febvre, à Boucherville, à la Prairie de la Madeleine, cette dernière seigneurie appartenant aux Jésuites.

Ce premier Charles LeSieur, nommé sieur de Lapierre dans un acte de baptême au Cap-de-la-Madeleine, n'avait pas la renommée d'être en possession de grands biens, mais il était évidemment considéré comme homme de bien.

Sa vie n'a pas été assez longue pour donner de l'éclat à sa valeur personnelle; il est mort en 1697, âgé seulement de 50 ans, laissant à sa veuve Françoise de Lafond, une famille de huit enfants non encore établis. D'après la généalogie publiée par M. F. L-Desaulniers, ils avaient les âges suivants, en 1697:

Charles,	né en 1674,	âgé en 1697 de 23 ans.
Julien,	“ 1679,	“ 1697 “ 18 “
Françoise,	“ 1680,	“ 1697 “ 17 “
Augustin,	“ 1682,	“ 1697 “ 15 “
Jean-Baptiste,	“ 1686,	“ 1697 “ 11 “
Joseph,	“ 1688,	“ 1697 “ 9 “
Antoine,	“ 1693,	“ 1697 “ 4 “
Pierre,	“ 1696,	“ 1697 “ 1 “

D'après le recensement de 1681, cette famille paraît avoir eu deux établissements, l'un au Cap-de-la-Madeleine et l'autre à Batiscan. Voici les deux extraits qui le prouvent, tirés de l'*Histoire des Canadiens-Français*, par M. B. Sulte, pp. 61 et 63.

## AU CAP

“Charles LeSieur, 32 ans; Françoise de Lafond, sa femme, 23; enfants: Charles, 7; Pierre, 4; Françoise, 1; “1 fusil, 6 arpents en valeur.”

## A BATISCAN

“Charles LeSieur, 34 ans; Françoise Lafond, sa femme, “21; enfants: Charles, 7; Pierre, 4; Julien, 18 mois; 5 “bêtes à cornes, 8 arpents en valeur.”

Les erreurs dans les chiffres des âges ne sont pas de nous.

Je souligne le nom de *Pierre*, omis dans la généalogie citée plus haut, pour faire remarquer que s'il avait 4 ans en 1681, il avait 21 ans à la mort de son père, en 1697. C'est celui-là même, sans doute, que mentionnait dans la note publiée plus haut, M. le professeur François Desaulniers en ces termes:

“Un autre des fils du premier LeSieur, savoir, *Pierre*, lui succéda à Batiscan dans sa charge de Procureur Fiscal; mais son nom disparaît bientôt et on ne sait ce qu'il devint.”

En effet, il n'a pas suivi les autres frères à Yamachiche. Dans le dénombrement du seigneur Charles, en 1723, nous y retrouvons tous les frères LeSieur, excepté celui-là et le dernier, Pierre, qui n'avait qu'un an à la mort de son père.

On a dit que le premier LeSieur venu en Canada, était originaire de La Rochelle, en France. C'est peut-être vrai, mais la preuve positive de ce fait nous manque, ayant été perdue avec les anciens registres du Cap-de-la-Madeleine, contenant son acte de mariage avec Françoise de Lafond. Beaucoup d'autres familles ont à regretter la même perte pour la même raison.

\* \* \*

Cette courte notice sur le premier LeSieur et sa famille faite sur les maigres données fournies par nos documents publics, jusqu'à la date de sa mort, laisse bien voir qu'il restait à sa veuve Françoise de Lafond, comparativement jeune encore (39 ans), une tâche bien difficile à remplir, celle d'élever et diriger sept garçons, dont le plus jeune n'avait qu'un an, l'aîné seul dépassant l'âge de vingt ans.

On avait dû sans doute, conserver comme ressource présente, les terres paternelles mentionnées dans le recensement de 1681; on avait dû augmenter beaucoup le défrichement et les troupeaux; mais cela ne suffisait pas pour l'établissement de sept garçons.

M. de Boucherville voyant les embarras de sa nièce, dans de telles circonstances, résolut de lui offrir sa haute protection et de procurer des ressources futures pour toute cette jeunesse.

Durant les cinq ans après la mort de leur père, les aînés avaient dû prouver leur intelligence, leur courage et leur bonne conduite dans l'exploitation du domaine de la famille, et leurs bons procédés à l'égard de leur mère et de leurs jeunes frères. Il n'en fallait pas moins pour obtenir les faveurs du sage et charitable M. de Boucherville qui ne voulait pour censitaires dans ses domaines seigneuriaux, que des hommes vertueux.

Il leur fit un don vraiment royal. Le 2 juillet 1702, il appela chez lui, à Boucherville, Charles et Julien LeSieur, et, de modestes cultivateurs, il les éleva au rang et titre de Seigneurs d'Yamachiche, en leur cédant la seconde et dernière part de son fief Grosbois sur le lac St-Pierre, trois quarts de lieue plus sept arpents de front sur deux lieues de profondeur.

C'était une vente pour la somme de *huit cents livres, monnaie du pays*, prix nominal ou plutôt prix de faveur.

A cette époque la *livre*, monnaie du pays, était le *franc* de vingt sous. Une terre de 100 arpents en état de culture valait donc plus que le prix de cette vente. Pour des jeunes gens habitués au défrichement et à la culture, c'était un avenir enchanteur qui s'ouvrait devant eux. Délivrée de toute inquiétude à leur sujet, leur mère, Françoise Lafond, se remaria l'année suivante, 1703, à Louis Fafard, à Batiscan.

Dans le greffe de François Trotain, notaire royal à Batiscan, à la date du 19 juillet 1703, se trouve le contrat de mariage entre le sieur de Lonval et dame Françoise de Lafond. Etaient présents:

Louis Fafard, sieur de Lonval, dame Françoise de Lafond, veufve de feu Charles LeSieur, sieur de Lapierre, vivant, procureur fiscal et Notaire Royal à Batiscan, fille de feu sieur Etienne de Lafond et de Marie Boucher. Assistaient au contrat, de la part du dit sieur Lonval, Michel Rivard et Julien Rivard Laglanderie, de Batiscan; et de la part de la dite dame de Lafond, Charles, Julien, Augustin, Baptiste et Joseph LeSieur, Charlotte Rivard, femme du dit sieur LeSieur et Simone Blanchet, femme du dit Julien LeSieur.

Le titre de seigneur n'est pas ajouté à la suite des noms de Charles et de Julien LeSieur, en 1703.

Dans le greffe du même notaire, Frs Trotain, à la date du 26 juillet 1707, se trouve le contrat de mariage de J.-B. LeSieur Desaulniers avec Elisabeth Rivard de Laglanderie. On y lit ce qui suit: Témoins sy-bas nommés Julien Rivard, sieur de Laglanderie, habitant de Batiscan et Elisabeth Thunay, sa femme de luy bien et dûment autorisée pour l'effet des présentes, stipulant pour Elisabeth Rivard Lenoir, fille de dix-huit ans à ce présente, et de son consentement, d'une part; et dame Françoise de Lafond, femme de Louis Fafard, sieur de Lonval, marchand bourgeois de la ville de Trois-Rivières, stipulant pour Jean-Baptiste LeSieur, fils de feu Charles LeSieur, Sr de

Lapierre du dit Batiscan, vivant, notaire royal, procureur fiscal, et greffier du dit Batiscan, et de Mlle de Lafond, âgée de vingt-et-un ans, à ce présente, et aussi de son consentement, d'autre part;

Lesquelles parties volontairement, et en la présence de leurs parents et amis pour ce assemblés de part et d'autre; sçavoir de la part du dit sieur de Laglanderie, sa femme et leur fille Julienne Rivard, leur fille Catherine Rivard, veuve de feu Pierre Gaillon, Marie Magdelaine Rivard, leurs enfants, Pierre Rivard, Jean Rivard, frères, Catherine Trottier, femme du Sr Pierre Rivard, dame Marie Magdelaine Guillet, veufve de feu Robert Rivard, sieur de La rangée, Mathieu Rivard, sieur de Feuille-Verte, Joseph François Rivard, dame Marie Magdelaine de Chavigny, veufve de feu sieur Jean Lemoyne, vivant, seigneur de Ste-Marie; et de la part de la dite dame Lafond et son fils le sieur Charles LeSieur, Julien LeSieur, seigneurs de la seigneurie d'Augmachiche, Antoine et Marie LeSieur, ses enfants, Geneviève de Lafond, veufve de feu sieur Jean Trottier, Augustin Trottier, Marie-Joseph Trottier, Jacqueline Poisson, Pierre Lafond.

Ont signé au bas de l'acte:

Jean-Baptiste LeSieur,  
Madeleine Guillet,  
Jean Rivard,  
La Nouette,  
Charles LeSieur,  
Augustin Trottier,  
Frigon,  
Julien Rivard,  
Mathurin Rivard,  
Pierre Rivard,  
Marie-Joseph Trottier,  
Geneviève Lafond,  
Jacqueline Poisson,

Trotain, Notaire Royal.



Ces deux actes et tous ces noms, connus dans notre paroisse d'Yamachiche, me donnent l'agréable impression qu'il régnait une parfaite union dans la famille LeSieur, et une haute estime pour elle, dans le milieu où elle vivait, à Batiscan. Et comme renseignement, j'y vois que, en 1707, Louis Fafard, sieur de Lonval, second mari de Françoise de Lafond, mère des jeunes LeSieur, était marchand bourgeois des Trois-Rivières. Depuis son 2<sup>e</sup> mariage, Françoise de Lafond résidait donc plus que moitié moins loin de la seigneurie de ses deux fils.

Je vois de plus, dans le dernier contrat, que feu Robert Rivard était nommé *Sieur de La rangée*. Serait-ce l'étymologie du nom de Loranger? On pourrait le croire, Robert Rivard étant certainement l'ancêtre des familles de ce nom.

Parmi les personnes nommées dans ces deux contrats, je retrace au moins six ancêtres des familles Gélinas et Bellemare, d'Yamachiche, savoir:

1. Marie Boucher, ve de feu Etienne de Lafond, mère de Françoise de Lafond;
2. Françoise de Lafond, mère de J.-B. LeSieur Desaulniers;
3. J.-B. LeSieur Desaulniers et Elisabeth Rivard Laglanderie, père et mère de Françoise LeSieur Desaulniers, laquelle épousa à Yamachiche J.-B. Gélinas dit Bellemare et fut mère de mon grand-père Joseph Bellemare;
4. Julien Rivard, sieur de Laglanderie, et Elisabeth Thunay, son épouse, père et mère d'Elisabeth Rivard Laglanderie, mon aïeule, nommée plus haut.

Voilà la part d'aïeux et d'aïeules apportée aux familles Gélinas et Bellemare, par les alliances matrimoniales de Françoise LeSieur Desaulniers avec Jean-Baptiste Bellemare, et de sa sœur Josephite avec Jean-Baptiste Gélinas.

\* \* \*

Voilà bien Charles et Julien LeSieur propriétaires de la seigneurie d'Ymachiche, en 1702; quels obstacles pourraient donc les empêcher d'aller de suite s'y loger et faire des concessions de terre à des colons?

Le grand obstacle est indiqué dans l'acte de vente par M. Boucherville, dans la description de la propriété vendue ainsi formulée:

“ Une part de seigneurie scise à la rivière Oumachiche, “ de la contenance de trois quarts de lieue et sept arpents “ de front sur deux lieues de profondeur, à commencer à “ sept arpents au-dessus de la dite rivière et trois quarts “ de lieue au-dessous, et “ au même rumb de vent et mêmes “ lignes que les terres des seigneurs des allantours “ auront ”, etc.”

Cela veut dire clairement que les arpenteurs n'avaient pas encore passé par là, et que le rumb de vent et les lignes des seigneuries voisines n'étaient pas encore connues, en juillet 1702. Autrement on aurait dit dans le contrat, *borné* en profondeur et en largeur par des lignes tirées par tels arpenteurs jurés, etc.

Pour les jeunes seigneurs, un autre obstacle compliquait celui-là; c'était l'arrière-fief concédé par M. Boucherville à Nicolas Gatineau, en 1699, à l'embouchure de la grande rivière où devait naturellement commencer les premiers établissements. Cet arrière-fief était formellement réservé dans l'acte de vente. Il contenait 12 arpents de front par 42 de profondeur; il n'avait pu être occupé jusque-là, faute d'arpentage. Ce terrain devait aussi prendre le rumb de vent et la direction exacte des lignes latérales des seigneuries qui n'étaient pas encore tirées.

Cette cause de retard pour l'ouverture de l'arrière-fief Gatineau, existait également pour toute la seigneurie d'Ymachiche. Malgré la volonté des seigneurs, il fallait

attendre la venue des arpenteurs jurés pour la faire disparaître.

En ce temps-là, les arpenteurs jurés n'étaient pas nombreux dans la Nouvelle-France, puisqu'il a fallu 24 ans (de 1685 à 1709) pour la confection du cadastre. Ils y étaient tous employés et passaient d'une seigneurie à l'autre, dans l'ordre établi par l'autorité; ils ne pouvaient répondre aux appels des seigneurs particuliers.

Ainsi Lambert Boucher, sieur de Grandpré, possesseur de Grosbois-Ouest depuis 1693, n'a pu donner à ses tenanciers, les Gélinas, que des billets d'occupation en attendant l'arrivée des arpenteurs. Il les plaça près de sa réserve seigneuriale au bas de la petite rivière, sur une pointe où la variation d'une ligne officielle les dérangerait peu ou point du tout, quand l'arpentage en serait fait.

Cet arpentage ne fut fait qu'en 1706, 15 ans après la division du fief Grosbois en deux seigneuries, par M. de Boucherville, dans son contrat de vente à son fils Lambert Boucher, et 4 ans après la vente de la seconde part à ses petits-neveux Charles et Julien LeSieur. On commença par déterminer le point où finissaient les sept arpents au-dessus de la grande rivière, le rumb de vent et la direction que devait suivre la ligne de division entre ces deux parts de seigneurie. A l'ouest de cette ligne se trouvaient la réserve seigneuriale de madame de Grandpré, et les terres habitées par les Gélinas. Là se firent les premiers travaux d'arpentage, et là furent donnés aux habitants domiciliés, les premiers actes de concession par la seigneurie de Grandpré, faits en 1706, par le notaire royal Véron de Grandménil.

En 1707, les arpenteurs entrèrent enfin dans la seigneurie de MM. LeSieur et commencèrent par la délimitation de l'arrière-fief Gatineau, concédé depuis huit ans (1699) sur le côté nord-est de la grande rivière, c'est-à-dire à sept arpents en bas de la ligne de division entre les

deux seigneuries de Grosbois (de la petite rivière et de la grande rivière), les lignes de profondeur de cet arrière-fief devant être parallèles à celle de la grande division du fief Grosbois. Considérant que l'arrière-fief comprenait à l'embouchure de la rivière le terrain que tout seigneur aurait choisi pour son domaine sur cette part de seigneurie, on ne peut s'empêcher de croire que M. de Boucherville, en le concédant à son beau-frère Nicolas Gatineau, avait eu l'intention de lui céder plus tard le reste de son fief Grosbois. On pourrait aussi penser qu'étant tous deux les oncles de Françoise de Lafond, veuve de Charles LeSieur, ils se sont entendus pour venir en aide à sa fa-mille.

En tout cas, l'arrière-fief restait la propriété de Gatineau, et les nouveaux seigneurs eurent à choisir un autre terrain pour leur domaine. Ils le prirent sur l'alignement de la propriété Gatineau, dans les sept arpents entre la grande rivière et la ligne de division des deux parties de Grosbois, vis-à-vis la réserve seigneuriale de Mme de Grandpré.

Pendant que le travail préliminaire se poursuivait, les officiers du cadastre faisaient leur plan de la seigneurie d'Yamachiche (grande rivière) et mettaient au bas du terrain de l'arrière-fief — Fief Gatineau! — sans en tracer les dimensions; c'était tout.

Ajoutons à cela que la réserve seigneuriale de la petite rivière était désignée sur le cadastre, comme l'étaient aussi les réserves et les domaines des autres seigneuries sur lesquelles il y avait un commencement de culture et de défrichement. Pourquoi n'aurait-on pas fait de même pour celle d'Yamachiche ou grande rivière, si seulement le domaine des LeSieur avait été complètement délimité?

Ne voit-on pas maintenant que les MM. LeSieur ont été empêchés par des obstacles inévitables de commencer plus tôt des établissements dans leur seigneurie?

\* \* \*

Je ne veux pas dire que ces messieurs n'avaient rien fait sur leur fief avant qu'il fût officiellement arpenté et borné, je signale simplement l'absence de preuve positive. Mais on ne peut refuser de croire qu'ils y avaient eu des abris temporaires, près du lac et au centre de la forêt, pour la pêche et la chasse, ou autres fins utiles: peut-être même des chantiers près des grands bois de construction. Il est vraisemblable qu'ils avaient fait une inspection complète de toute leur propriété pour en bien connaître la valeur des essences forestières; il est bien croyable aussi qu'ils avaient ébauché un plan général de tout le fief pour son ouverture à la colonisation, après un attentif examen des cours d'eau, ruisseaux et rivières, et autres accidents de terrain, afin de servir d'instructions aux arpenteurs. Mais ils devaient attendre le ministère de ces derniers pour modifier et régulariser ce travail.

Quand ils étaient là, sur un point quelconque de la superficie du fief, ils avaient le droit de se dire chez eux, comme ils l'ont fait dans certains actes, en 1707 et 1708, avant d'y être installés en permanence.

La seigneurie d'Yamachiche devait avoir quatre grandes rangées de terres sur la profondeur, autant de chemins de concession sur la largeur, outre des routes de lignes sur la longueur. Cela démontre que l'ouverture d'une seigneurie à la colonisation exige plus de temps, plus de frais et plus de travaux préliminaires que la prise de possession par un colon d'une terre à défricher!

Il serait donc injuste de penser que les LeSieur ont manqué d'activité et ont volontairement retardé leur établissement à Yamachiche. Au contraire, dès qu'il leur fut possible, ils se fixèrent résolument sur leur double domaine, ainsi que leurs cousins Gâtineau sur leur arrière-fief. Ils y bâtirent maisons et dépendances, puis une cha-

pelle pour le service religieux de la mission, moyen reconnu nécessaire pour attirer les colons sur les terres des environs. Cette chapelle était en usage dès 1712. M. Sulte cite un acte de sépulture d'un enfant inhumé dans le cimetière de la chapelle de Sainte-Anne d'Ogmachiche, 26 juillet 1712, entré au registre des Trois-Rivières.

Dès lors commença le mouvement de la population sur le fief des LeSieur, à Yamachiche. Aussi voyons-nous, dans le dénombrement officiel du seigneur Charles en 1723, qu'il y avait déjà sur ce fief, outre les deux seigneurs et les Gatineau, 18 tenanciers en activité, et 161 arpents de terres labourables.

La mort prématuré de Lambert Boucher, sieur de Grandpré, avait complètement paralysé le mouvement commencé sur sa part du fief Grosbois, au bas de la petite rivière. Pas un colon nouveau n'y était arrivé depuis la clôture du cadastre; les frères Gélinas et Pierre Héroux dit Bougainville, avaient seuls continué le défrichement de leurs terres sur cette partie de Grosbois.

## II

Sans le moindre esprit de contradiction ou de controverse, je viens d'indiquer brièvement les causes inévitables des délais remarqués dans les premiers efforts de colonisation et de défrichement à Yamachiche, sur les deux seigneuries du fief Grosbois.

Maintenant je crois devoir répondre, dans le même esprit, à quelques opinions contradictoires publiées par M. F. L.-Desaulniers, dans la REVUE CANADIENNE, reproduites plus tard en trois chapitres sous forme de pamphlet.

M. Desaulniers n'a pas maltraité mon volume sur *les Bases de l'Histoire d'Yamachiche*, au contraire, il en fait beaucoup d'éloges, mais il n'a pas bien compris le motif

qui me l'a fait écrire, puisqu'il dit: "M. Bellemare a eu "principalement en vue d'honorer la mémoire de ses ancêtres, les trois frères Etienne, Jean-Baptiste et Pierre "Gélinas, premiers colons de la petite rivière d'Yamachiche."

Cette idée n'aurait-elle pas été fort inconvenante pour la célébration du 2e centenaire d'une grande paroisse comme Yamachiche? Ce motif ne serait-il pas trop mesquin pour développer l'histoire de trois ou quatre fiefs importants, durant les deux siècles passés? Assurément cette phrase jette dans l'esprit des lecteurs la pensée que j'ai écrit une histoire de famille pour le grand jubilé de ma paroisse natale!

La même idée se reproduit, sous une autre forme, dans le premier paragraphe de l'*Avant-Propos* du pamphlet, en parlant de la "Bénédiction du *Monument Bellemare*."

Est-ce ainsi qu'on devrait nommer le monument commémoratif du 2e centenaire d'Yamachiche? Il est surmonté de la statue de sainte Anne, dédié à cette grande sainte, à titre de patronne de cette paroisse.

La circonstance demandait un monument religieux et paroissial; et avant qu'il fût entrepris, M. le curé de la paroisse, consulté sur ce sujet, a cordialement approuvé le projet, le plan du monument et les inscriptions des quatre façades, telles qu'elles ont été gravées.

Le choix du site a été considéré au point de vue de la convenance des choses. En remontant à deux cents ans, à l'ouverture de la colonisation dans la paroisse, on a trouvé que la première terre concédée à l'un des premiers défricheurs dans les limites de la paroisse, est à proximité de l'église; que deux grands chemins publics se croisent sur cette terre depuis ces temps anciens; et il a paru que ce site était le plus convenable.

Quarante pieds carrés à l'un des angles de ces chemins, furent donnés par les propriétaires et acceptés par M. le

curé et les marguilliers, par acte passé devant un notaire public pour y placer le monument de sainte Anne. Ce qui fut fait.

Le jour choisi pour la célébration de la fête jubilaire, l'église a pris possession de ce monument de sainte Anne, par une bénédiction solennelle de Mgr le Grand Vicaire Barril, délégué spécial de Mgr Cloutier, évêque du diocèse, confirmant la dédicace à la patronne d'Yamachiche. Dès ce moment, c'était le monument de sainte Anne et la propriété de la fabrique de la paroisse.

Après cela, comment et pourquoi pourrait-on refuser de l'appeler *Monument de sainte Anne*?

La statue de Mgr Bourget ne s'appellera pas monument Bruchési, parce que Mgr l'archevêque l'a fait ériger sur le terrain de l'archevêché, ni monument Hébert, parce que celui-ci en a fait tout le travail artistique! On méconnaîtrait les intentions de Sa Grandeur Mgr Bruchési, si on ne l'appelait pas *Monument Bourget*.

De même, veuillez donc bien dire, en parlant de celui d'Yamachiche, *Monument de sainte Anne*, si vous voulez respecter les intentions et les désirs des amis qui ont concouru et contribué à son érection.

S'ils avaient construit un monument en l'honneur de quelque personnage ordinaire, ou pour la vaine gloriole d'une famille particulière, ils ne l'auraient pas offert à la paroisse, et Mgr l'évêque diocésain n'aurait pas délégué son Grand Vicaire pour le bénir et en faire la dédicace à la bonne sainte Anne!

Je donne ces explications afin qu'il soit bien compris que les donateurs de ce monument jubilaire avaient principalement en vue de faire honorer de plus en plus la bonne sainte Anne, et de satisfaire à la dévotion toujours si grande des paroissiens d'Yamachiche envers cette puissante protectrice de leurs familles.

Quant au principal motif de mon ouvrage sur les " bases



de l'histoire d'Yamachiche", je l'ai fait connaître dans ma préface en citant les paroles suivantes, de l'hon, juge Loranger:

"L'histoire des commencements d'Yamachiche, de ses fiefs et seigneuries, serait un travail utile à faire; "quelqu'un devrait l'entreprendre, et ce quelqu'un c'est vous; vous avez le goût des recherches, vous avez l'habitude des études sérieuses et votre retraite du service public vous laisse des loisirs. Si vous ne le faites pas, personne ne le fera plus tard. C'est aujourd'hui le temps."

Ce programme a toute la grandeur et l'à-propos désirable pour la circonstance. J'ai fait ce travail très volontiers, comme contribution à la fête du 2e centenaire de notre vieille paroisse d'Yamachiche (1703-1903) et je crois qu'il répond suffisamment au désir exprimé par M. le juge Loranger. En tout cas, j'ai voulu faire de l'histoire simplement véridique, évitant avec soin la partialité et les panégyriques.

Ce que je dis des trois frères Gélinas, je le dis également de tous les colons de leur époque. Ce fait étant beaucoup plus providentiel qu'héroïque, le rapporter tel qu'il est ne peut être pris pour un éloge prétentieux. Tout autre historien, étranger ou parent, aurait dit le même fait. Les trois frères Gélinas étaient bien sur le fief Grosbois, les premiers arrivés, les premiers établis, les premiers défricheurs, les premiers habitants; mais les colons venus après eux, ont fait absolument comme eux, ont contribué comme eux au progrès de la colonisation et des défrichements, etc., etc. Dans la parabole de l'Écriture sainte, l'ouvrier de la 11e heure est mis au même rang que les premiers arrivés. Cette règle s'impose ici.

Cependant les premiers venus ne sont pas toujours les plus considérés dans la suite des temps. Je n'en citerai pas d'autre exemple que celui de Lambert Boucher, sieur de Grandpré. Il avait été seigneur dans Yamachiche,

neuf ans plus tôt que les frères LeSieur, ses petits-cousins. C'est lui qui avait introduit les frères Gélinas sur sa part du fief Grosbois (mise en sa possession par son père M. P. Boucher, le 2 juillet 1693), afin d'y faire tout de suite un commencement de culture. Il n'avait pas attendu l'arpentage officiel pour agir; il avait concédé, par billets d'occupation, aux frères Gélinas les terres qu'ils avaient choisies au bas de la petite rivière. Il mourut en 1699.

Le dénombrement du sieur de Grandpré, son fils, en 1723, prouve que ses héritiers n'avaient pas fait jusqu'à cette date, sur sa seigneurie de Grosbois-Ouest, autre chose que ratifier, par contrats, ces mêmes concessions faites par billets. Dans ces contrats, pour rendre hommage à sa mémoire, on donnait le nom de *St-Lambert* à la petite rivière, mais avant longtemps le nom de *Petite rivière* a prévalu; et les générations suivantes n'ont plus entendu parler de Lambert Boucher!

M. F. L.-Desaulniers a fait comme tout le monde, il ne l'a pas fait sortir de l'oubli, il ne l'a pas nommé dans son travail, bien qu'il ait été un facteur important dans le premier mouvement de colonisation dans Yamachiche, commencé sur ses terres de la petite rivière, près de sa réserve seigneuriale. Achetée de son père en 1693, sa seigneurie est restée propriété de sa famille jusqu'en 1764 (71 ans), et le premier titulaire est oublié, comme s'il n'avait pas existé! Ainsi passe la gloire du monde! Ainsi se manifeste l'indifférence des peuples sur l'origine de leur histoire!

Je ne veux pas faire une critique minutieuse de tout le travail de M. F. L.-Desaulniers, je relève seulement ses affirmations qui me paraissent les plus étonnantes en face des documents nombreux que j'ai publiés après les avoir très soigneusement étudiés, comme la suivante, par exemple:

“Le résultat obtenu, dit-il, établit que Charles, l'un

“d’eux (l’un des frères LeSieur) est parti de Batiscan pour venir se fixer à Yamachiche la même année que les trois frères Etienne, Jean-Baptiste et Pierre Gélinas.”

J’ai exprimé ma conviction que les frères Gélinas avaient pris possession de leurs terres à la petite rivière, avant la mort de leur seigneur Lambert Boucher, sieur de Grandpré, major de la ville de Trois-Rivières, arrivée en 1699, et y avaient fait des travaux avant leur mariage en 1700 et 1701. Cette conclusion était basée, par induction naturelle, sur les faits et les circonstances connus.

Voyant, sur preuve documentaire, qu’Etienne Gélinas fit baptiser un enfant, dans sa maison à Ogmachiche, le 19 octobre 1704, je ne puis m’empêcher de croire qu’il habitait cette maison en 1703, et que si, l’année précédente, 1702, Charles LeSieur avait visité sa seigneurie, le jour même qu’il avait signé son contrat d’achat, à Boucheville, 2 juillet, il aurait trouvé les Gélinas occupés, dans la seigneurie voisine, à finir leurs maisons, à prendre soin de leurs légumes et grains sur les terrains défrichés par eux les années précédentes, ou à faire des abattis en vue d’augmenter leurs récoltes futures, ou à d’autres travaux qui s’imposent aux jeunes ménages cultivant des terres neuves.

Ma conclusion reste la même et plus affirmée.

\* \* \*

M. F. L.-Desaulniers n’ayant pas produit d’autres documents que ceux publiés par moi-même comme “bases de l’histoire d’Yamachiche,” le différend entre lui et moi, se réduit à une simple question d’interprétation des vieilles archives de l’époque.

Pour moi, j’accepte le cadastre officiel terminé en 1709 comme l’autorité la plus sûre et pleinement suffisante pour trancher la difficulté, si toutefois on pouvait dire

qu'une difficulté existe réellement, dans le cas qui nous occupe.

Les Gélinas étaient inscrits en première ligne, sur ce cadastre dans la seigneurie de la petite rivière; et les LeSieur ne figuraient pas dans leur seigneurie de la grande rivière, laquelle seigneurie paraissait encore inhabitée (j'en ai donné les raisons dans la première partie du présent travail).

Ce cadastre est assurément la première et la principale base de l'histoire de la colonisation, non seulement dans Yamachiche mais dans tous les fiefs de la Nouvelle-France; en l'ordonnant le Roi n'avait pas d'autre but que celui d'être parfaitement renseigné sur l'état présent alors des défrichements dans toutes et chacune des seigneuries.

Les erreurs signalées dans ce cadastre, comme la fausse orientation de certaines terres, l'absence d'une ligne importante entre les fiefs de Grandpré et Grosbois-Ouest, laissant ces deux fiefs apparaître comme une seule et même seigneurie, sous le nom de Grandpré (les deux appartenant à Lambert Boucher, sieur de Grandpré), le déplacement du lot concédé par les LeSieur à Charles Vacher dit Lacerte, etc., sont des inexactitudes imputables aux cartographes, non à de faux renseignements donnés par les seigneurs, et n'affectent en rien l'état de la petite colonie à cette date.

La concession faite en faveur de Vacher dit Lacerte était datée du 28 février 1708, et entrée dans le cadastre. Une autre en faveur de Mathieu Millet, datée du 24 août 1708, n'y était pas entrée. Ce fait n'autorise pas à conclure que le cadastre était fautif, mais à croire que le cadastre avait été clos, pour Yamachiche, entre ces deux dates, entre le 28 février et le 24 août 1708, l'acte de Mathieu Millet ayant été présenté trop tard pour être admis.

Nonobstant ces petits défauts faciles à comprendre, ce

cadastre n'en est pas moins une pièce à conviction de premier ordre. L'histoire deviendrait un chaos désespérant s'il fallait permettre aux historiens de rejeter l'autorité de documents comme celui-là pour faire prévaloir des opinions individuelles en désaccord avec les données qu'ils fournissent.

Je ne suis pas le seul ni le premier qui donne cette grande valeur historique à ce premier cadastre général de la Nouvelle-France; je n'ai pas été non plus le seul ni le premier à dire et à publier qu'il n'y avait pas d'habitants dans la seigneurie d'Yamachiche, celle de la grande rivière ou des LeSieur, à l'époque de la clôture du cadastre. M. B. Sulte l'a dit, et M. F. L.-Desaulniers l'a publié en 1892, page 287, dans l'*Histoire de la paroisse d'Yamachiche*, chapitre spécial, par Benjamin Sulte.

Cette affirmation de M. Sulte, justifiée par le cadastre, n'a pas été relevée alors et ne devait pas l'être.

Après cela comment pourrait-on prouver que Charles LeSieur serait venu *se fixer* à Yamachiche la même année que les frères Gélinas? N'est-il pas plus raisonnable et plus vraisemblable de dire que ceux-ci, longtemps avant que LeSieur fût propriétaire de son fief, étaient venus, avec leur propre seigneur Lambert Boucher, sieur de Grandpré, au bas de la petite rivière, pour choisir les terres que celui-ci voulait leur concéder pour eux, leurs hoirs et ayants cause, à perpétuité, près de sa réserve seigneuriale?

Voilà encore ma conviction très ferme; elle a le grand avantage de n'être en désaccord avec aucuns documents anciens, y compris le cadastre.

\* \* \*

Si les démonstrations ci-dessus ne sont pas suffisantes pour convaincre M. F. L.-Desaulniers, je puis l'assurer

qu'elles ont pleinement convaincu d'autres savants très compétents en cette matière, et, notamment feu M. l'abbé Verreau, président de la société historique de Montréal, très versé dans l'interprétation des vieilles écritures, et très scrupuleux sur le point de la vérité en histoire. Avant la publication de mon livre, *les Bases de l'Histoire d'Yamachiche*, il avait eu la complaisance d'en prendre connaissance et de me prier ensuite de le publier sous les auspices de notre société historique. C'était pour moi un certificat précieux et une approbation très honorable.

Ce fait-là m'engage à répondre aux contradictions, quelque peu importantes qu'elles soient, et quelque soit mon désir de ne pas blesser celui qui les fait. De plus, je sais que bien peu de lecteurs ont la patience de comparer la contradiction avec les preuves données dans un livre, et si l'auteur du livre ne les relève pas, on le croit convaincu d'erreur. Mon contradicteur ne peut donc pas trouver mauvais que je fasse disparaître une telle impression.

Je pourrais, sans doute, m'en tenir à ce qui précède, mais il me paraît utile d'examiner avec mon contradicteur, la pièce sur laquelle il s'appuie avec une confiance complète, pour prétendre que Charles LeSieur résidait avec sa famille à Yamachiche, en 1704, et que par conséquent, il faut croire que l'omission de son nom dans le cadastre de 1709, est une erreur et une injustice.

Cette pièce respectable sous un rapport est surtout remarquable par de nombreuses *omissions*. Cette autorité reproduite comme suit, est l'acte de baptême de Marie-Françoise LeSieur:

Françoise	Ce jourd'hui, le 4 mai, moi, soussigné,
LeSieur	ai suppléé les cérémonies du baptême à
de la grande	Marie-Françoise LeSieur, née le premier
rivière	jour de novembre, fille de Pierre LeSieur
Yamachiche	et de Marie-Charlotte Rivar, le parrain a

été Louis Fafard, la marraine, Françoise Baudry; en foi de quoi, j'ai signé les jour et an que dessus.

(Signé) Louis Fafard,  
Françoise Baudry,

Fr. Bertin Millet, Missionnaire,  
Faisant les fonctions curiales.

Le 8 octobre 1903, dans la voûte aux archives des Trois-Rivières, j'ai relu cet acte sur les vieux feuillets du registre original de 1705, déposé là depuis 198 ans. Il est encore bien lisible à l'exception de quelques mots à la fin des lignes, la marge étant parfaitement conservée. Je l'ai copié de nouveau en présence du complaisant archivist, M. J.-B. Meilleur-Barthe, et je le reproduis ici :

Baptême de	Ce jourd'hui, le quatrième jour de May,
Marie	moi, soussigné, ai baptisé sous condition,
Françoise	Marie-Françoise LeSieur, née le 1er jour
LeSieur	de novembre, fille de Pierre LeSieur et de
	Marie-Charlotte Rivar, le parrain a été
	Louis Fafard, la marraine, Françoise Bau-
	dry, en foi de quoi, j'ai signé les jour et an
	que dessus.

Fr. Bertin Millet,  
Missionnaire Récollet.

Pas un mot de plus à la marge; le tout écrit de la même main qui n'est pas celle des registres de l'évêché. Dans le corps de l'acte, il y a une petite variante sans importance. Dans la copie de l'évêché on lit " ai suppléé les cérémonies du baptême," et dans l'original, " ai baptisé sous condition," ces deux expressions sont employées indifféremment pour les baptêmes des enfants ondoyés. De ce fait,

on ne peut tirer aucune conclusion si ce n'est que le copiste savait ces deux formules par cœur, et ne suivait pas assez attentivement l'original.

La note en marge, ne faisant pas partie essentielle de l'acte, a pu être modifiée pour faire mieux comprendre l'erreur du nom donné au père de l'enfant, *Pierre* au lieu de *Charles*.

Cet acte tel qu'il est ne prouve qu'une chose, savoir, qu'une enfant a été baptisée le 4 mai, sous le nom de Marie-Françoise LeSieur, par le Fr. Bertin Millet, faisant les fonctions curiales quelque part!

Le reste est une énigme à deviner!

L'année du baptême de l'enfant manque.

L'année de la naissance de l'enfant manque.

Le lieu de la naissance de l'enfant manque.

Le lieu du baptême de l'enfant manque.

Le vrai nom du père de l'enfant manque.

Comment trouver tout cela à la fin de deux siècles?

Pour l'année du baptême, il faut savoir que l'acte est entré au registre des Trois-Rivières avec les actes de 1705.

Pour l'année de la naissance, il faut supposer que le premier novembre est celui de l'année *précédente*, c'est-à-dire 1704.

Pour le *lieu* de la naissance, rien ne l'indique.

Pour le lieu du baptême, il faut savoir que le Fr. Bertin Millet ne pouvait faire les fonctions curiales qu'aux Trois-Rivières, non dans les missions. C'était donc un baptême *trifluvien*; l'ondolement aurait été un baptême machichoïse, si l'enfant était née à Yamachiche!

Quant au faux nom donné au père, il prouve simplement que Charles LeSieur n'était pas présent au baptême de sa fille, autrement l'erreur de nom n'aurait pas été commise, sa signature serait au bas de l'acte. La note marginale sur le cahier original, n'était pas suffisante pour expliquer le mystère, et on l'a allongée dans les copies, comme dans



celle reproduite par M. F. L.-Desaulniers, republiée plus haut.

Enfin, on ne saurait trouver un acte de baptême plus défectueux que celui-là, et aussi nul en fait de renseignements sur les dates, les lieux et les personnes. Ce n'est pas avec cela que l'écrivain le plus subtil pourrait prouver des erreurs d'omission dans le cadastre, ni que Charles LeSieur avait résidence à Yamachiche, en 1704. Aucun tribunal n'en tiendrait compte, comme preuve.

Dans les circonstances qui ont suivi la naissance de Marie-Françoise LeSieur, on peut trouver une des plus fortes preuves négatives connues en logique, la voici :

Marie-Françoise LeSieur était née le premier jour de novembre 1704, et elle ne fut baptisée par un prêtre que le 4 mai 1705, six mois plus tard.

Durant cet espace de temps, un enfant, fils de Jean-Baptiste Gélinas dit Bellemare, et de Jeanne Boissonneau dit St-Onge, était né à la petite rivière d'Yamachiche; le 3 mars 1705, le Fr. Récollet, Siméon Dupont, était allé le baptiser à domicile, à Yamachiche.

Le missionnaire avait à traverser la grande rivière et toute la seigneurie des LeSieur pour arriver chez Jean-Baptiste Gélinas, à la petite rivière.

Ne serait-ce pas faire injure à la mémoire de ce prêtre, si l'on voulait croire qu'il aurait passé à la porte du seigneur LeSieur, si porte il y avait eu sur le chemin dans ce temps-là, sans entrer pour baptiser sa petite fille de quatre mois? Ne serait-ce pas l'accuser de désobéissance à l'instruction de l'Eglise "qu'il faut baptiser les enfants le plus tôt possible après leur naissance"? Le récollet, Siméon Dupont, venait de parcourir cinq lieues de distance pour baptiser un enfant déjà ondoyé, preuve qu'il respectait cette instruction, et il aurait omis de rendre ce devoir à l'enfant d'un seigneur du lieu absolument dans les mêmes conditions quant à l'ondoïement! Ce n'est pas

croyable. Cette circonstance n'est-elle pas une preuve que les LeSieur n'étaient pas encore domiciliés à Yamachiche en 1705, et une preuve aussi forte que si nous pouvions retracer leur résidence à Batiscan, à Champlain, au Cap, à Bécancourt ou à Trois-Rivières?

Quand même le cadastre ne serait pas venu confirmer cette conclusion quatre ans plus tard, je la maintiendrais encore comme incontestable pour 1705.

Après cela, est-il nécessaire de m'arrêter à la discussion du raisonnement tiré du fait que Madame Charlotte Rivar a été marraine au domicile d'Etienne Gélinas, le 19 octobre 1704, et qu'elle a donné naissance à une enfant le premier novembre suivant? Je pourrais cependant expliquer ce fait sans étonner personne.

Ne serait-il pas naturel de penser que cette dame aurait exprimé le désir d'être la marraine du premier enfant né à Yamachiche, dans le fief Grosbois, à une toute petite distance de la part de ce fief appartenant à son mari, Charles LeSieur? Ne sait-on pas aussi que souvent le mois d'octobre n'est pas moins agréable que le mois de mai pour une promenade en chaloupe? Mais quand on entre dans le domaine des suppositions on doit au moins choisir les plus vraisemblables; et voici celle que je préfère:

Dans les petites missions isolées, de deux, trois ou quatre ménages, quand le missionnaire arrivait, il ne trouvait pas toujours sur les lieux, à la maison ou près de la maison, des parrains et des marraines. Dans le cas d'Etienne Gélinas on avait probablement obtenu le consentement de Pierre Rocheleau dit Mournisseau, oncle de l'enfant, et de Madame Charlotte Rivar, seigneuresse d'Yamachiche. Cependant, le missionnaire Siméon Dupont arrivant seul, le parrain et la marraine absents, pour une raison ou pour une autre, procède aux cérémonies du baptême. Il écrit leurs noms dans l'acte sans faire mention de ce fait, et il signe seul.

Si le parrain et la marraine avaient été présents, ou ils auraient signé au bas de l'acte, ou le missionnaire aurait dit qu'ils avaient déclaré ne pouvoir signer.

Un autre cas d'absence, en pareille circonstance, est constaté en toutes lettres, le 3 mars 1705, par le même missionnaire, dans l'acte de baptême de Jean-Baptiste Gélinas dit Bellemare, second baptême dans Yamachiche; dans cet acte on lit: "pour parrain Jean Gélinas, pour marraine *Anne Colin*, et Marie-Françoise Benoit l'a tenu par commission pour elle." Le fait que le missionnaire a signé seul, sans dire que le parrain, grand-père de l'enfant, avait déclaré ne savoir signer, laisse croire que le parrain était également absent. Ces deux cas sont identiques. Dans les deux cas, il y a absence des parrains et marraines. Je crois donc très sincèrement que ma supposition est bien fondée pour le baptême d'Etienne Gélinas.

En tout cas, ces actes de baptême ne sont pas faits, ni certainement assez bien faits, pour prouver devant des juges, ou devant une commission scientifique quelconque, que le cadastre de 1705 était fautif et incomplet! Il ne faudrait pas moins que l'opinion d'une telle commission pour ébranler ma conviction sur la contestation présente.

\* \* \*

Je remercie M. F.-Desaulniers de m'avoir donné l'occasion d'élucider davantage ce point d'histoire que je croyais suffisamment prouvé par les documents publiés dans mon volume, *les Bases de l'Histoire d'Yamachiche*. En me provoquant par des affirmations vraiment surprenantes, peut-être n'avait-il pas d'autre but que celui de m'engager à refaire à nouveau ce petit bout de l'histoire de notre vieille paroisse! Si telle était son intention, j'espère l'avoir satisfait sans peine, car pour moi c'est plutôt un plaisir qu'une fatigue d'étudier avec soin les origines d'Yamachiche, et tout ce qui concerne son histoire.

Il me fait plaisir de voir que M. F. L.-Desaulniers reconnaît maintenant que je veux rendre pleine justice à la mémoire des seigneurs LeSieur, parents au même degré de sa famille et de la mienne. A la fin de son travail, il se donne la peine de prouver par des citations combien je me suis appliqué à manifester à leur égard toute mon impartiale estime. Heureusement, ce sentiment n'est pas incompatible avec une juste appréciation des faits et gestes de Lambert Boucher, premier seigneur de Grosbois-Ouest, à l'ouverture de la colonisation à Yamachiche faite sur son propre fief à la petite rivière.

## CONCLUSION FINALE.

Enfin, après des années de patientes et persévérantes recherches, j'affirme que ni M. Desaulniers ni moi n'avons pu découvrir et produire un seul document prouvant que Charles et Julien LeSieur seraient venus s'établir à demeure sur leurs terres seigneuriales d'Yamachiche avant les années 1708 et 1709. Je suis fermement convaincu qu'une telle preuve ne peut se faire; convaincu de plus que ce fait n'affecte nullement l'excellente renommée de ces seigneurs, et ne diminuera en rien la considération et le respect dus à leur postérité.

D. Bellemare.



## LES OUBLIÉS

---

WILLIAM COMBE

*(Suite et fin)*

**N**OUS avons laissé le pauvre docteur Syntaxe attaché à un arbre sur le bord de la route. Il poussait de profonds soupirs. Des larmes remplissaient ses yeux. Que faire? Il n'osait pas crier; le bruit de sa voix pouvait rappeler les voleurs, et ils n'auraient eu qu'à le pendre là où ils l'avaient simplement attaché! Y avait-il au monde un homme plus malheureux? Et ce n'était pas tout. Pas une mèche de cheveux n'abritait son crâne nu. Quand les misérables s'étaient jetés sur lui, son chapeau et sa perruque étaient tombés. Or, il faisait chaud, et tout un monde d'insectes ailés tourbillonnait dans l'air. Guidés par le subtil instinct dont la nature les a doués, ces insectes eurent bientôt aperçu la tête nue de Syntaxe, et ils plongèrent à qui mieux mieux leur petite trompe aiguë dans le délicat tissu de sa peau. Le pauvre homme gémit d'abord; puis, exaspéré, il rugit, mais bien inutilement. Il n'avait aucun moyen de mettre fin à sa peine. Les cordes qui l'attachaient à l'arbre le privaient absolument de ses mains. Il secouait la tête, remuait les muscles de son visage, faisait d'horribles grimaces; enfin, dans son désespoir, il s'écria: "Infortuné que je suis! à quels périls me suis-je exposé! Me voilà réduit à attendre, dans ce triste état, qu'une bonne âme vienne à passer, et me délivre! Ce che-

min est si peu fréquenté qu'il me faudra peut-être rester toute la nuit ainsi, je n'en aurai pas la force: la faim, la soif, la peur, viendront à bout de moi avant que le jour reparaisse. Et quand même je pourrais résister à tant de maux, les mouches me dévoreront tout vivant. Quelle folle ambition m'a poussé à vagabonder ainsi? Pourquoi ai-je quitté ma maison, où je vivais à l'abri de tout danger? Mes repas étaient bons, ma demeure commode, et si



Le docteur Syntaxe est délivré par deux compatissantes villageoises.

je n'étais pas exempt des gronderies, des querelles qui troublent la vie de tout homme marié, l'habitude m'aidait à les supporter. Je m'y serais de plus en plus accoutumé, et, après bien des années, j'aurais fini par trouver le repos. J'aurais vieilli et je serais mort en paix. Mais être volé, battu, mangé tout vif par les insectes!"

Tandis qu'il apostrophait ainsi avec amertume la destinée et faisait sentir à la fortune le poids de sa colère, son attention fut tout à coup attirée par un bruit qui n'é-

tait autre que celui de l'aboiement d'un chien, et qui retentit à ses oreilles comme la plus harmonieuse musique. Peu de temps après, le secours qu'il appelait de tous ses vœux lui apparut sous une forme qui, à la maison, lui amenait ordinairement l'orage et le faisait frissonner, mais qui en ce moment ravit ses yeux et son âme. Don Qui-chotte ne fut pas plus délicieusement ému en voyant pour la première fois son incomparable Dulcinée, que Syntaxe en apercevant deux rustiques palafrais montés par deux amazones de village qui se rendaient à quelque marché voisin. Bientôt le docteur fut lui-même aperçu; les chevaux s'arrêtèrent, le chien poussa des aboiements furieux. D'un ton suppliant, Syntaxe demanda aux deux dames de lui venir en aide; en un clin d'œil, elles sautèrent à bas de leurs montures, tirèrent chacune un couteau de leur poche et coupèrent les liens du prisonnier. Après l'avoir délivré, elles écoutèrent le récit de son infortune. Aux consolations morales qu'elles lui donnèrent d'abord en le plaignant, les compatissantes paysannes en ajoutèrent d'autres d'une nature plus solide. Elles prirent sur leurs chevaux des paniers remplis de provisions, dressèrent un véritable festin sur le gazon et invitèrent le pauvre docteur à le partager avec elles.

N'oublions pas de mentionner un événement qui mit le comble à la joie du bon Syntaxe: il retrouva, à quelques pas de là, sa perruque et son chapeau.

L'aventure des brigands n'est que le prélude des infortunes ridicules que Rawlandson et Combe se sont amusés à entasser dans la vie de leur héros. Il ne se passe pas de jour, dans ce malencontreux voyage, où le docteur Syntaxe ne soit victime de quelque accident grotesque. Tantôt le révérend, qui aime assez à bien dîner, mais qui n'aime pas à payer cher, se prend de querelle avec un aubergiste qui veut l'exploiter. Tantôt sa maigre monture, rivale de Rossinante et si pacifique d'ordinaire, perd pa-

tience sous les piqûres dont un essaim de mouches la poursuit, se cabre, fait des gambades extravagantes qui rendent impossible la continuation du voyage. Une autre fois, dans une salle d'auberge, tandis que le docteur s'occupe à copier des vers écrits sur les vitres de la fenêtre, une servante distraite, penchant trop la théière, lui verse sur les jambes un flot de liquide brûlant. Nous fatiguerions le lecteur en racontant tous ces incidents, qui ont été trop souvent répétés depuis, pour exciter encore la surprise et la gaieté.

Cependant les auteurs accordent quelquefois un peu de relâche au pauvre Syntaxe, qui rencontre çà et là de bonnes aubaines. A Oxford, par exemple, il retrouve un



Le docteur Syntaxe poursuivi par un taureau.

de ses anciens condisciples parvenu au poste éminent de principal du collège. Cet ami lui fait bon accueil, le traite avec honneur, le régale, lui offre sa protection et lui promet de nombreuses souscriptions pour son ouvrage.



Mais ces moments de répit sont courts, et le docteur redevient bientôt la victime de la mauvaise chance. En quittant Oxford, il veut se donner la satisfaction de faire le croquis de cette ville hospitalière. Il attache son cheval le long d'une haie; il s'installe sur une éminence, prend son album et son crayon, et se dispose à déployer son talent quand un taureau, se détachant d'un troupeau qui paisait près de là, s'approche de lui, le regarde en beuglant, et s'avance droit sur lui. Syntaxe, qui n'a pas de prétention à la bravoure, prend la fuite, et, la peur lui donnant des ailes, il parvient à se percher sur un arbre voisin. Là, cramponné aux branches, il appelle de toutes ses forces au secours: chiens et bergers accourent à son aide; le péril est passé. Mais le docteur a encore une fois perdu sa perruque; son précieux album voltige au gré du vent, et la Grise, qui n'aime pas non plus les taureaux, à cassé sa bride et galope à travers champs.

Le peu chevaleresque docteur expiera par d'autres déboires encore son téméraire projet de courir le monde à la recherche du pittoresque.

Un jour, Syntaxe, monté sur la Grise, qu'il n'avait pas eu de peine à retrouver, arriva au bord d'un lac, et il se mit en devoir de reproduire les sites variés qui se déployaient devant ses yeux. Mais bientôt le temps changea; le soleil cessa d'égayer le paysage; de sombres nuages enveloppèrent la montagne; un épais brouillard se répandit dans la vallée, et tandis que les premiers mugissements du tonnerre se faisaient entendre, la pluie commença à tomber. N'importe, l'intrépide docteur ne songeait pas à quitter la place. " J'aime, s'écria-t-il, ce tumultueux conflit des éléments. Quoi qu'on puisse dire, dans ce tonnerre qui gronde, dans ce vent qui siffle, je prétends qu'il y a aussi du pittoresque; l'œil ne le voit pas, mais l'oreille le saisit; et si le crayon est impuissant à reproduire ce sauvage concert, la plume du poète, elle, peut l'exprimer sur le papier. "

En ce moment, un pêcheur qui passait par là lui adressa la parole :

— Pardon, Monsieur, lui dit-il poliment, il me semble que vous ne devez guère être bien, pour dessiner, par la pluie battante et sur le dos d'un cheval. Vous feriez mieux de vous mettre à l'abri dans une maison et de vous procurer une table.



Le docteur Syntaxe faisant un croquis du lac.

— C'est vrai, mon ami, répondit Syntaxe; merci de votre judicieux conseil; je vais le suivre à l'instant, car je sens que je suis trempé jusqu'aux os.

En disant ces mots, il tira brusquement la bride de son cheval; mais la Grise, qui ne voulut pas quitter le vert gazon de la rive sans y donner un dernier coup de dent, fit un faux pas et lança le pauvre docteur dans le lac. Heureusement l'eau n'était pas profonde et l'auberge se trouvait à peu de distance; quelques minutes après son accident, Syntaxe, assis au coin d'un bon feu, vêtu des habits de l'aubergiste, avait repris sa sérénité et, faisant courir son crayon sur les pages de son album, retraçait les di-

verses scènes dont il avait été témoin dans la journée.

Si la fortune s'obstina longtemps à se faire un jouet du bon docteur, ce dernier, imperturbable dans sa confiance, infatigable dans la poursuite de ses projets, finit par la désarmer. Maltraité, berné, bafoué comme Don Quichotte mais comme lui plein de foi et de persévérance, l'héroïque Syntaxe se relevait après chaque chute, remontait sur Rosinante, et bravement piquait des deux à la recherche du pittoresque et du succès. Il trouva l'un et l'autre; il acheva son livre, et fit la rencontre d'un brave squire qui lui



Le rêve du docteur.

promit d'être son premier souscripteur et l'adressa à un lord. Celui-ci n'était pas un grand clerc en littérature et se souciait plus de bons dîners que de livres; néanmoins il patronna l'ouvrage du docteur; il le recommanda à un libraire, qui d'abord l'avait refusé avec dédain quand l'auteur lui-même le lui avait offert, mais qui s'empressa de l'accepter comme excellent et le paya un bon prix dès

qu'un lord eut daigné s'y intéresser. Voici donc Syntaxe citoyen de la république des lettres, république qui n'est pas précisément le séjour de la paix et de la concorde: le nouvel auteur s'en doutait bien, et il en eut la révélation un jour que, s'étant endormi dans la bibliothèque de son noble protecteur, il fit un rêve étrange. Il crut voir un innombrable essaim de livres voltiger au-dessus de sa tête: leurs feuillets ouverts leur servaient d'ailes, et ils avaient une queue sur laquelle était inscrit le nom de l'auteur. Poètes anciens et modernes, historiens, orateurs, savants, grammairiens, pamphlétaires, journalistes, les uns revêtus de magnifiques reliures, les autres de simples couvertures rouges, vertes, bleues, défilaient en bataillons serrés, et, s'anostrophant, se disputant, se livraient un combat acharné. Mais n'importe, Syntaxe, en se faisant écrivain et artiste, avait visé au gain non moins qu'à la gloire, et le gain, il le tenait. Il rentra chez lui muni d'une somme d'argent assez ronde, ce qui lui valut cette fois, de la part de sa femme, le plus tendre accueil. Un autre bonheur lui était réservé: il recut d'un squire de ses amis l'offre d'une excellente cure dans le Cumberland: il accepta avec joie, et les deux époux allèrent y mener la vie confortable à laquelle ils aspiraient depuis si longtemps.

Mais si le docteur Syntaxe avait continué à vivre heureux, il n'aurait plus eu d'histoire, car le bonheur parfait ne prête guère à un long récit, et le poème était fini: or William Combe entendait le prolonger: il lança donc son héros dans de nouvelles infortunes, qui font le sujet du second voyage du docteur Syntaxe.

Au bout de quelques mois de bien-être et de tranquillité dans sa cure de Sommerden, le docteur perdit subitement sa femme, et comme celle-ci, satisfaite de sa nouvelle position, était devenue moins acariâtre, il en éprouva une douleur profonde. Alors le squire Worthy, son ami, lui

conseilla de voyager pour se distraire de son chagrin. Syntaxe se laissa persuader, se mit en route avec son domestique Pat, et nous le voyons traverser, comme dans sa première expédition, une série d'aventures grotesques.

Un jour, par exemple, il arrive dans un village qu'il trouve tout en émoi. Curieux d'en connaître la cause, il approche, et il aperçoit un étrange spectacle: un homme et une femme à califourchon sur un âne, dos à dos, escortés par une bande de paysans poussant de grands cris. La femme était affublée d'une coiffure d'homme, l'homme tenait un balai: derrière eux marchaient des gens qui arbo-raient au bout de leurs fourches des bonnets de coton, des jupons, des nippes de toute sorte. Une grosse femme lançait de tous côtés des projectiles. Syntaxe s'avance pour voir, pour s'informer, et le voilà assailli par les projectiles de la virago: c'étaient des œufs, qui, se brisant et s'éta-lant sur lui, le mirent des pieds à la tête dans le plus pi-toyable état. Tout honteux, il dut battre en retraite et gagner au plus vite l'auberge, où il procéda, avec son do-mestique, au nettoyage de ses habits.

L'hôte lui donna l'explication de la scène du carnaval dont il venait d'être témoin: "C'est chez nous une an-cienne coutume, lui dit-il; quand dans un ménage la femme est le maître et que le benêt de mari n'ose pas lui tenir tête, tout le village lui fait un charivari; et il en sera ainsi jusqu'à ce que les femmes cessent de crier trop haut ou que les hommes aient le courage de les faire taire. Si vous voulez en savoir davantage, ajouta l'aubergiste, adres-sez-vous à notre ministre, qui doit connaître l'origine de cette coutume. C'est un savant homme. Je l'inviterai à venir ce soir partager votre dîner. Son extérieur prête un peu à rire. Depuis quelque temps, on lui a donné le nom d'un auteur bien connu, dont on voit, dit-on, le portrait en tête de son livre, publié récemment. Il paraît que ce portrait et notre digne ministre se ressemblent comme

deux gouttes d'eau." On doit supposer qu'il faisait peu clair en ce moment dans la salle, car l'hôte ne remarqua pas la ressemblance de Syntaxe, qu'il avait sous les yeux, et du ministre qu'il connaissait.

A l'heure du dîner, le pasteur, selon la promesse de l'aubergiste, fit son apparition. Le docteur tressaillit, se frotta les yeux, se regarda dans la glace pour renouveler connaissance avec lui-même, enfin, stupéfait, ravi, attacha ses yeux sur le ministre qui, de son côté, ne paraissait pas



Le docteur Syntaxe et son portrait vivant.

moins étonné de voir une copie si fidèle de sa personne. La plus cordiale entente s'établit aussitôt entre les deux convives. Les mets dont la table était abondamment pourvue, les vapeurs du vin et du punch mêlées aux spirales de fumée qui s'échappaient des pipes, contribuèrent à cimenter leur intimité.

"Je ne m'étonne pas, dit Syntaxe, qu'on ait été frappé de la ressemblance qui existe entre nous. Je retrouve dans votre bouche le sourire enjoué qui distingue la

mienne. Votre menton, un peu long, ne le cède en rien au mien. Nous devons être à peu près du même âge, et il me semble que la nature s'est plu à répartir avec égalité entre nos deux corps la peau et les os. De plus, un habit semblable nous couvre tous les deux, et nous aimons l'un et l'autre, pénétrés de la gravité de notre caractère, à dissimuler notre crâne sous une perruque, laissant le frivole ornement des cheveux naturels aux faces joufflues des jeunes prédicateurs à la mode. Oui, nous sommes si bien le portrait l'un de l'autre, que je comprends parfaitement l'hilarité des bonnes gens qui viennent là, à la porte, nous regarder boire ensemble."

Cependant le docteur Syntaxe n'était pas toujours d'aussi belle humeur. Un jour, il lui arriva un accident comique dont il eut plus envie de se fâcher que de rire. Passant dans une ville, il entra par hasard dans une salle où l'on vendait des livres aux enchères. Comme il s'amusa à suivre la vente, tout à coup le commissaire-priseur éleva en l'air un magnifique volume relié en maroquin vert tout doré, et demanda d'une voix retentissante quel prix l'on voulait mettre pour le bel ouvrage du docteur Syntaxe. "Bon, se dit le docteur, je vais savoir quelle est la vraie valeur de mon livre; ici, je n'ai pas à craindre la flatterie." Le mérite du livre fut chaleureusement prôné, le talent de l'auteur porté aux nues, puis la mise à prix, assez élevée monta immédiatement. A chaque surenchère, Syntaxe enchanté inclinait la tête en signe d'approbation. Quelle ne fut pas sa surprise quand le commissaire-priseur, le regardant en face et abaissant son marteau, lui déclara que le volume lui était adjugé, et qu'il eût à payer la somme de dix piastre quarante centins!

— Comment, s'écria Syntaxe stupéfait; mais je ne l'ai pas acheté; je n'ai pas dit un mot!

— A chaque nouvelle enchère, vous avez fait un signe de tête, je vous ai parfaitement vu, tout le monde vous a vu,

repartit le commissaire d'un ton impératif, et faire des signes de tête, chacun sait ce que cela veut dire. Il n'y a pas à revenir là-dessus, le volume vous appartient.

— Le volume m'appartient, répondit Syntaxe indigné, parce que c'est moi qui l'ai fait; mais je nie que je l'ai acheté.

— Vous avez incliné la tête.

— J'ai peut-être incliné la tête, mais c'était une marque toute naturelle de satisfaction. Il faudrait que je fusse fou pour aller acheter mon livre, quand je n'aurais qu'à demander à mon éditeur pour en avoir autant d'exemplaires que je voudrais. Non, c'est une honteuse supercherie; je ne payerai pas.

L'altercation aurait pu durer longtemps si une personne présente dans la salle n'avait offert de reprendre la dernière enchère à son compte. L'irritation du docteur se calma, et même fit place à un vif sentiment de plaisir quand il vit son livre, sur lequel on le pria de signer son nom, livré de nouveau à la bataille de l'enchère, et définitivement adjugé au prix énorme de quinze piastres et soixante centins.

Syntaxe était de ces hommes à qui les satisfactions d'amour-propre font oublier bien des avancés et même des malheurs; il rentra dans sa cure de Sommerden suffisamment consolé du passé, disposé à s'accommoder du présent, et plein d'espoir dans l'avenir.

L'avenir, pour un veuf plus qu'à demi consolé, c'est un second mariage. Syntaxe du moins n'en vit pas d'autre pour lui. La solitude lui pesait, les journées lui semblaient interminables, et, il avait beau chercher, il ne trouvait d'autre remède à son ennui que la présence d'une femme. "C'est si gai, pensait-il, la voix d'une femme dans une maison! Quel plaisir de voir une créature gracieuse, aimable, aller et venir autour de soi! Et ne fût-elle ni aimable ni gracieuse, fût-elle la première venue, même



dépourvue des avantages de la jeunesse et de la beauté, j'aimerais encore mieux l'épouser que de vivre ainsi toujours seul. Allons, mon parti est pris; avant que la semaine soit écoulée, je me mettrai en route pour aller à la recherche d'une femme, et, j'en prends l'engagement avec moi-même, je ne reviendrai pas sans en avoir trouvé une."

Le jour que Syntaxe avait fixé pour son départ arriva.

Jamais le docteur n'avait donné tant d'attention à sa toilette; jamais il n'avait été aussi près de ressembler à un dandy. Il enfourcha son bidet, qui avait été pansé et harnaché avec un soin plus qu'ordinaire, et Patrick, son valet, monta sur un vigoureux cheval de ferme, proportionné d'ailleurs à la corpulence du cavalier qu'il portait.



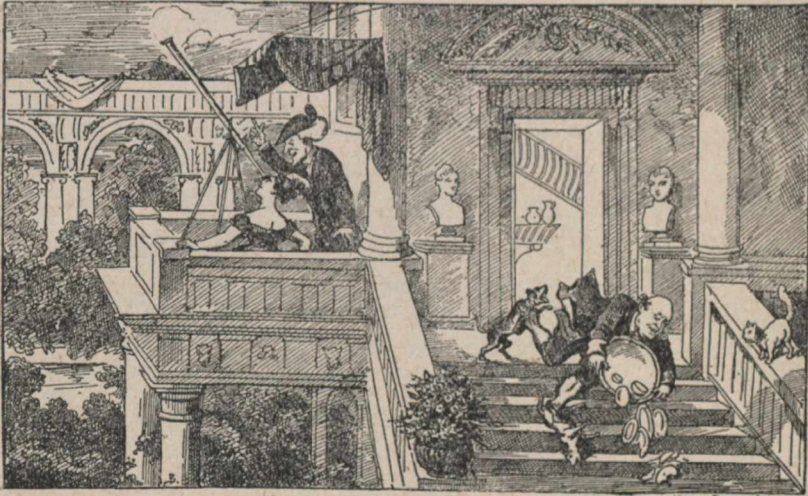
Le docteur Syntaxe partant pour chercher une femme.

Le secret de ce voyage avait été bien gardé; tous les curieux et les bavards du village dormaient encore du plus profond sommeil quand le docteur, à la pointe du jour, traversa la grande rue et gagna la campagne, se tenant droit sur sa selle, brandissant sa cravache et le visage épanoui, car l'espoir d'un heureux et prompt succès remplissait son cœur.

Mais le pauvre Syntaxe, toujours naïf et candide, eut à subir bien des déboires avant de voir son vœu se réaliser. Présenté à Londres dans plusieurs maisons, il fut plus d'une fois le jouet soit des dames espiègles, maniaques ou

intrigantes, qui devaient le marier, soit de celles à la main desquelles il aspirait. C'est ainsi qu'après avoir fait assaut de prétentions littéraires avec une femme bas-bleu, il fut dupé par une joueuse qui lui vola son argent. Admis ensuite chez une musicienne, musicien lui-même, il accepta de faire sa partie dans un petit concert intime; mais sur une observation qu'il hasarda au sujet de trop nombreuses fausses notes de la dame, celle-ci s'emporte, tombe sur lui à coups d'archet, car elle jouait du violon, et le met à la porte.

La savante ne pouvait manquer de figurer dans cette galerie de femmes grotesques. Celle-ci vivait au milieu



Le docteur Syntaxe observant une éclipse.

des sphères et des télescopes, dans la société des astres. Elle invita Syntaxe à observer avec elle, sur son balcon, où une longue lunette était braquée, une éclipse de soleil qui promettait d'être magnifique. Tous deux furent, en effet, témoins de ce curieux phénomène astronomique; mais ils virent aussi une autre éclipse totale sur laquelle

ils ne comptaient pas. Tandis qu'ils avaient épié patiemment, durant de longues heures, le passage du disque de la lune sur celui du soleil, insensiblement la faim était venue; l'esprit avait bien pu s'élever au-dessus de la terre et se repaître de la contemplation des espaces célestes, mais le corps, lui, avait besoin d'autres satisfactions, et depuis longtemps il réclamait sa nourriture. Enfin, Patrick apporta le dîner, on entendit le bruit de ses pas dans l'escalier; mais tout à coup un épouvantable fracas ébranla toute la maison: c'était Patrick qui, bousculé par le chien, avait trébuché et était tombé tout de son long; avec lui, plateau, soupière, plats, assiettes, couverts, dégringolaient l'escalier; les hurlements furieux du chien se mêlaient aux imprécations du malheureux domestique. C'en était fait du succulent repas; le potage, les sauces, formaient de petites cascades qui coulaient lentement de marche en marche.

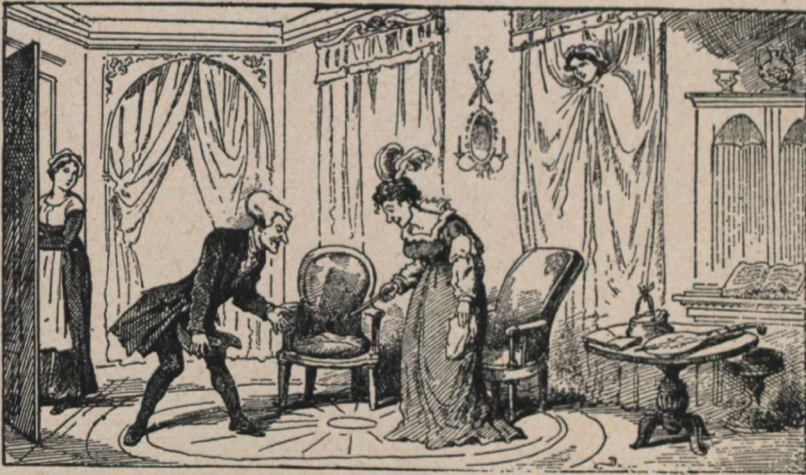
Le bon Syntaxe, tout rempli de ses spéculations scientifiques, ne se troubla pas de ce fâcheux accident; il le considéra d'un point de vue général et élevé.

— Voyez, dit-il tranquillement à sa compagne, ceci est encore un effet de cette grande loi de l'attraction ou de la pesanteur qui régit tout l'univers. Jeté en dehors de son centre de gravité, Patrick a été attiré vers la terre avec une force proportionnelle à sa masse, qui ne laisse pas d'être considérable, et comme dans son émotion il a ouvert les mains, le plateau qu'il portait et tout ce qui était dessus a été également précipité sur le sol. C'est ce qui a fait dire aux savants que la nature a horreur du vide.

— Mon estomac aussi! murmura la dame, que l'intérêt de la science n'absorbait pas tout entière.

A quelque temps de là, il se fit présenter chez une jeune femme qui aimait à plaisanter, et qui se promit bien de jouer plus d'un malin tour à l'innocent docteur. La première fois qu'il vint lui rendre visite, elle imagina de le

faire recevoir par sa servante, parée de beaux habits, tandis qu'elle-même, cachée derrière un rideau, jouirait du spectacle de ce ridicule tête-à-tête. Elle ne manqua de prescrire auparavant à cette fille, grosse campagnarde fort bornée, la façon dont elle devait se conduire dans cette circonstance: "Quand il vous demandera comment vous vous portez, et il commencera sûrement par là, vous lui répondrez: Très bien, Monsieur, je vous remercie. A toutes les autres questions qu'il vous adressera, vous ne répondrez que oui et non."



Le docteur Syntaxe reçu par une servante déguisée en grande dame.

Malheureusement la brave servante montra peu d'intelligence dans la manière dont elle obéit aux instructions de sa maîtresse. Syntaxe entra dans le salon en s'inclinant profondément à plusieurs reprises, et s'assit gauchement dans un fauteuil qu'on lui offrit plus gauchement encore.

— C'est une grande faveur que vous me faites en me recevant, Madame, dit le docteur d'un air aimable.

— Très bien, Monsieur, je vous remercie, répondit la prétendue dame.

— Voici, continua le visiteur, une lettre d'introduction que je suis chargé de vous remettre de la part d'une de vos intimes amies.

— Non, fut la réponse qu'il reçut.

— J'espère, poursuivit-il, que ma visite ne vous paraîtra pas indiscrette?

— Oui, dit son étrange interlocutrice.

Syntaxe se croyant l'objet d'une joyeuse mystification, et voulant rendre la pareille à une dame qui avait évidemment un goût prononcé pour la plaisanterie, lui demanda la permission de déposer respectueusement un baiser sur ses joues vermeilles. Cette fois, ce ne fut ni par un oui ni par un non qu'on lui répondit, mais par un soufflet appliqué avec une vigueur peu commune, et qui amena aussitôt l'intervention de la maîtresse de la maison.

Malgré le dénoûment quelque peu tragique de cette espièglerie, la même dame ne renonça pas à se distraire aux dépens du docteur. Elle fit annoncer dans les journaux que le célèbre docteur Syntaxe cherchait une femme, en indiquant son domicile, ce qui amena chez lui un défilé de veuves et de demoiselles à marier, énumérant à l'envi leurs avantages physiques et moraux. Le pauvre homme, barricadé derrière une chaise, cherchait un abri contre cette étourdissante invasion; il ne trouva d'autre moyen de s'en débarrasser que de les faire mettre toutes à la porte. Une autre fois, on sonne chez lui; il va ouvrir, et il se trouve en présence d'un enfant nouveau-né que l'on venait de déposer sur le seuil de son logis. Syntaxe avait bon cœur, il ne repoussa pas l'innocente créature, et il se trouva père sans être époux.

Désespérant enfin de pouvoir se marier à Londres, le docteur prit le parti de retourner dans sa paroisse, et il

se mit en route pour Sommerden. Il était sur le point de renoncer à trouver l'épouse de ses rêves quand, en chemin, un de ses amis chez lequel il s'était arrêté lui présenta une vieille demoiselle qui lui apparut immédiatement comme la réalisation de son idéal. Syntaxe ne produisit pas sur cette modeste personne une impression moins favorable, de sorte que huit jours après ils étaient mariés.

Les deux époux vivaient heureux; mais, hélas! tout finit en ce monde; il faut surtout que les poèmes finissent, quand ils ont cinq cents pages et que l'auteur n'a plus rien à dire. Le bon Syntaxe, après un plongeon héroïque dans l'eau froide pour sauver sa chère femme qui était tombée dans la rivière, fit une grave maladie et mourut.

X X X.



## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

---

**J**E ne sais guère de plus beau geste que celui qu'on rapporte de Mgr Gravel, qui vient de mourir, le 28 janvier, à son évêché de Nicolet. Au moment où l'on commençait à réciter les prières des agonisants près de son lit de mourant, le regretté Prélat éleva la main pour bénir une dernière fois. C'est grand!

Né sur les bords du Richelieu (dans la maison voisine de celle où est née ma mère), en ce village de St-Antoine, que je revois tous les ans, toujours calme, le jeune Elphège Gravel eut une jeunesse studieuse, à Saint-Hyacinthe, à Holy Cross de Worcester et à Montréal, remarquablement brillante. Il fut soldat et étudiant en droit avant d'être prêtre, en 1870 et évêque en 1885. Sa parole d'apôtre et de docteur avait gardé quelque chose, il me semble, de l'allure du soldat sans peur comme aussi de la souplesse du légiste rompu aux distinctions.

Un article de *la Presse*, de Montréal, signé par M. l'abbé Arthur-O. Papillon, et son oraison funèbre, prononcée au jour de ses funérailles, par Mgr L.-A. Paquet, de Québec, ont rendu un hommage motivé et justement ému à sa mémoire.

“Le nom du sage, disait en chaire l'éminent professeur de Québec, vivra éternellement, parce qu'il aura joui comme héritage, de la considération de tout le peuple.” Et pour commenter ces paroles de l'Écriture Sainte, il expliquait comment Mgr Gravel a été sage dans ses

œuvres, dans sa foi, dans sa résignation. Au dernier point surtout l'orateur s'est élevé jusqu'à la plus belle éloquence quand, au souvenir "de cette vie qui a fléchi sous le poids des plus lourdes infirmités et des plus pénibles infortunes," considérant la grandeur d'âme avec laquelle l'évêque défunt a accepté de boire au calice des tribulations, il s'est écrié, avec Lacordaire: "A mesure que l'homme vieillit, la nature descend et l'âme monte."

C'est aussi avec une plume vibrante d'émotion et de piété filiale que M. l'abbé Papillon a parlé aux lecteurs de *la Presse* des œuvres, du zèle, du dévouement et des succès, puis du talent oratoire, de la foi et du romanisme, et aussi hélas! des douleurs et de l'épuisement final de Mgr Gravel.

Cet article, où la note élogieuse était ardente surtout, parce qu'elle était sincère, a dû rappeler à plus d'un ancien élève du Collège Canadien, à Rome, les trop courtes demi-heures passées à écouter les fortes et convaincantes lectures spirituelles que le regretté Mgr Gravel nous y donna.

L'abbé Papillon, après Mgr Brunault, fut des nôtres alors. Sa plume alerte et facile nous était connue. En lisant la superbe notice biographique qu'il a écrite à la mémoire de l'évêque qu'il aimait comme son père, je me suis surpris à regretter que ce distingué confrère ne fasse pas bénéficier plus souvent nos périodiques et nos revues de ses connaissances variées et de son beau talent.

\* \* \*

A Mgr Gravel succède, sur le trône épiscopal de Nicolet, le coadjuteur que Rome lui avait donné: Mgr J.-S.-H. Brunault.

S'il est facile de chanter les vertus et les mérites d'un homme qui fut utile à l'Eglise et à la patrie, il est plus dé-



licat et pour cela plus difficile de louer publiquement celui qui vit encore. Pour mérité qu'il soit, l'éloge a toujours l'air de tourner au compliment.

Mais déjà des plumes et des voix plus autorisées que celles qui sont miennes ont écrit et dit à Monseigneur de Nicolet tout le bien que l'Eglise du Canada attend de lui.

Qu'il me soit permis seulement, au nom de la rédaction de la vieille REVUE CANADIENNE, et aussi un peu au nom des anciens confrères du Collège Canadien, à Rome, et de ceux qui l'ont le plus aimé, de déposer aux pieds de Mgr Brunault l'hommage ému d'une considération toute pleine de respect et le vœu sincère d'un long et fécond épiscopat. Ad multos annos!

\* \* \*

Le jour même où, par la mort de Mgr Gravel, Mgr Brunault devenait évêque titulaire de Nicolet, les journaux nous apportaient la triste nouvelle de la mort de l'un de ses anciens confrères à Rome, le Révérend Père André Corcoran, C. S. V.

Provincial de son ordre, pour la province de Chicago, depuis quelques années, le distingué religieux a trouvé la mort là-bas, dans l'Arizona, le pays au climat plus doux où il était allé chercher un regain de vie. Toujours les desseins de Dieu sont impénétrables.

La première fois que, jeune philosophe, je vis le Père Corcoran, je l'entendis prêcher à l'église de l'Immaculée Conception, à Montréal, le panégyrique de saint Jean Berchmans. Le sang français et le sang irlandais mêlaient dans ses veines leur générosité pour alimenter son grand cœur. Le portrait tout palpitant de vie pieuse et aimante qu'il fit de l'illustre émule de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas Kostka est resté gravé dans ma mémoire.

Bien souvent, plus tard, à Rome, quand avec le Père Corcoran, j'allais prier sur les tombeaux de ces admirables patrons de la jeunesse catholique, j'ai aimé à refaire, pour mon profit personnel, la méditation si forte et si heureuse que le cher Père avait développée devant ses auditeurs de l'église de la rue Rachel.

Le Père Corcoran, plus vieux que la plupart de ses confrères d'étude, à Rome, se faisait pourtant volontiers l'ami et le consolateur de tous. Il est tel vicaire de cathédrale qui se souvient encore, j'en suis sûr, des trésors de bonté que cachait ce cœur d'excellent religieux.

Les hasards d'un voyage me conduisirent l'an dernier, à Chicago, jusque chez lui. Avec quelle simplicité ce supérieur de communauté reçut, dans le modeste professeur, le compagnon d'étude de jadis! Comme il aima à me rappeler les cours de Satolli, de Checchi et de Lauri!

Dans les premières semaines de mon stage à la Propagande, la science éblouissante des professeurs jointe à leur prononciation italienne si rapide m'avait joliment dérouté. J'en étais presque à me décourager, quand, un soir, le bon Père vint me dire comme ça: "Mais, non, mon ami, ne vous découragez pas! Il y a deux ans que je suis là, moi, et je suis loin de tout comprendre."

Heureuse exagération toute faite de sympathie fraternelle! Je savais bien que ce n'était pas tout à fait exact et pourtant cela me consola tout de même.

Pauvre et cher Père Corcoran, comme sa carrière a été vite remplie! Nos jugements humains seraient tentés de se récrier. Il y en a tant d'autres dont le monde pourrait se passer plus facilement. Mais Dieu est le maître. Il sait, Lui, ce qui est bon pour chacun.

Qu'importent la science, le talent, les promesses d'avenir! Ce qu'il veut ce sont des élus. Puisse-t-il parmi ces élus, admettre bientôt, s'il ne l'a pas déjà fait, le regretté Père Corcoran.

\* \* \*

Cependant que quelques-uns de nos penseurs et de nos conducteurs d'hommes partent pour l'éternité, la mêlée humaine se continue, les ambitions se heurtent, les guerres s'annoncent — la russo-japonaise par exemple — et, sur l'ensemble de ces faits, les optimistes s'obstinent à voir les choses en rose tandis que les pessimistes parlent de cataclysme.

A vrai dire, le monde est méchant. Ceux qui n'ont pas d'autres visées que l'horizon d'ici-bas sont bien à plaindre. L'énorme fièvre de publicité qui finira par réduire tous les bois des forêts en papier d'imprimerie, agite et brûle le grand corps social. Les situations économiques sont toutes changées. Les fortunes aujourd'hui s'échafaudent sur un coup de bourse, résistent un temps et s'amoncellent, puis s'écroulent.

Je lisais l'autre jour, un très remarquable article de M. L.-O. David, qu'il intitule "Un coup d'œil sur l'avenir du monde" (*la Presse*, 6 février). L'honorable Sénateur raisonne en homme avisé et en chrétien. La lutte entre le capital et le travail lui paraît, à lui comme à beaucoup d'autres, apporter autre chose aux hommes de demain que la tranquillité et la paix. Que faire, se demande-t-il, pour éviter les malheurs dont la société semble menacée? Sa réponse est à retenir et à méditer par tous ceux qui s'intéressent à la vie de leur patrie et au progrès de l'humanité: "La sagesse réunie des penseurs et des philosophes, de ceux qui conduisent l'Etat et de ceux qui conduisent l'Eglise, ne sera pas de trop, affirme-t-il, pour prévenir les dangers qui menacent la société."

"Sans doute, il faut prêcher aux uns comme aux autres, la modération, l'esprit de conciliation, la charité et la résignation. Il faut mettre les capitalistes comme les travailleurs en garde contre les exagérations de l'orgueil ou

de l'ambition et contre des exigences déraisonnables. S'il est bon et nécessaire de rappeler aux capitalistes les malheurs qui ont frappé l'orgueil des riches et des puissants, il est également bon et nécessaire de faire voir aux travailleurs les dangers du socialisme et de toutes les utopies basées sur l'égalité sociale comme aussi de les mettre en garde contre les exploiters de leur confiance et de leur bonne foi."

" Il faut convaincre les uns et les autres que leur devoir est de faire des sacrifices et des concessions à tout prix, afin d'éviter des conflits qui couvriraient la terre de ruines."

La faute des puissants, continue M. L.-O. David, c'est de faire des concessions trop tard et celle des travailleurs c'est de ne pas savoir limiter leurs réclamations. Puis, il préconise le système de *coopération* entre patrons et ouvriers et celui de l'*arbitrage* pour régler les différends. Par le premier, patrons et ouvriers auraient chacun leur part de profit proportionnée à la mise de fonds et au travail fourni. Par le deuxième on éviterait tout malentendu!

Voilà une belle page qui fait noblement écho aux paroles épiscopales que nous avons naguère entendues, à Québec, au sujet de la grève des ouvriers en cuir et à Montréal, à propos de la grève des employés des tramways du service urbain.

Un tel langage devrait être bien compris de tous nos publicistes et journalistes. Quelques-uns parfois, rédigeant un fait-divers trop à la hâte, rendent un bien mauvais service à ceux qu'ils veulent soutenir dans leurs droits, en exagérant ces droits et en méconnaissant ceux de la partie adverse en cause.

\* \* \*

En Europe également, le problème social occupe l'attention des hommes publics et même des romanciers,

puisque le roman comme le théâtre est devenu un champ clos ouvert aux thèses à établir comme aux hypothèses à élaborer.

Récemment, en France, dans une assemblée publique, un échange de vue s'est formulé entre l'un des principaux chefs radicaux, M. Ferdinand Buisson, qui prétend ne combattre l'Eglise et ne proscrire les Congrégations qu'au nom de la liberté, et M. Marc Sangnier, l'intelligent et ardent fondateur du *Sillon*, catholique convaincu et militant, sur ce difficile problème qu'est la vie démocratique contemporaine.

Les *Questions actuelles* du 23 janvier 1904, publient un exposé de cette discussion, qui eut lieu à l'Alcazar d'Italie (Paris), courtoise dans la forme et très précise dans le fond, où le bon sens et la logique ont arraché pour ainsi dire à M. Buisson des admissions qu'il est bon d'enregistrer comme venant de l'un des adversaires les plus déclarés des congrégations religieuses.

D'abord, M. Buisson réclame pour la Révolution de 89 l'honneur d'avoir, la première dans le monde, proclamé la liberté humaine, parce que c'est alors seulement qu'on a écrit sur une feuille de papier blanc: "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Il faut qu'ils demeurent libres et égaux."

La grosse affaire, a répliqué M. Sangnier, c'est qu'il est difficile de s'arranger de manière que les hommes demeurent en réalité libres et égaux. L'on ne voit pas bien pourquoi on refuse de se servir de la force chrétienne pour réaliser une constitution que le christianisme seul a inspiré. C'est parce qu'on refuse d'utiliser la force chrétienne — attendu que la vertu fait peur à la vérité! — qu'on n'est guère plus avancé qu'il y a cent ans, " nous ne sommes pas encore en république démocratique, a dit explicitement M. Sangnier, nous sommes en monarchie capitaliste."

C'est là un mot qui peint une situation. — Et plus tard, pressant son interlocuteur qui soutenait toujours que *la liberté* bien comprise ne peut permettre l'existence des congrégations, M. Sangnier disait à M. Buisson: "Vous reléguez les congrégations hors du droit commun, puisque vous leur refusez le droit reconnu à tous les citoyens de former librement des associations.... Or, j'affirme qu'il y a des choses (lisez œuvres de charité) que les congréganistes font avec plus de facilité et de dévouement que les autres citoyens." Et M. Buisson de dire: "C'est vrai." — "Je dis qu'il suffit, continuait M. Sangnier, que, pour cette besogne dure, pénible, rebutante, on considère qu'on a besoin, ou simplement qu'on ait le désir de se soumettre à certaines règles d'hygiène religieuse et morale,... pour que immédiatement l'association ainsi formée soit une congrégation. Est-ce vrai ou n'est-ce pas vrai?" "C'est vrai", a répondu le chef radical. "C'est tout ce que je voulais obtenir de vous. Puisque cela est vrai, je demande simplement s'il est bon qu'il en soit ainsi; s'il est bon que, parce qu'on veut se livrer à une besogne humanitaire en se soumettant à certaines règles religieuses, par le fait même, l'association soit mise hors la loi des associations?" Et les applaudissements des auditeurs ont prouvé au jeune démocrate chrétien que sa manière de poser le problème et de le résoudre était la bonne.

Pourtant, il est permis de le constater, à quel degré d'impiété ou d'indifférence faut-il qu'on soit rendu pour que les chrétiens militants se croient obligés, pour défendre les plus nobles causes, à des considérations aussi utilitaires?

Les lecteurs de la REVUE CANADIENNE savent au reste par la suite des chroniques de M. Chapais, comment et jusqu'où la France descend, par la voie de l'indifférence et du matérialisme, des hautes sphères d'idéal, de patriotisme et de religion, où nous aimons toujours, nous, ses

filis aimants, à la figurer se tenant et se maintenant. Quand donc se resaisira-t-elle?

\* \* \*

Les romanciers aussi scrutent la question sociale et le problème troublant qu'elle soulève pour l'avenir. La lutte entre le vieil esprit français, chevaleresque et brave, mais pauvre et teinté de chimère et l'esprit positif, pratique, brasseur d'or et d'affaires qu'est l'esprit américain, a été mise en roman naguère par M. le vicomte E.-M. de Vogüé, de l'Académie française (1). C'est un livre dont on dit merveille au point de vue de l'art, en expliquant pourtant — c'est la note de l'Ami du Clergé — que "les lectrices, au moins les jeunes, feront sagement de se tenir à distance de certaines pages et de ne pas brûler à ces flammes les cils de leurs yeux de vierge". — En français plus clair, ça veut dire: poison pour l'âme des jeunes! Et je me demande, moi, pourquoi serait-ce sans danger pour l'âme des plus vieilles et des plus vieux?

Je n'ai pas lu "le Maître de la mer", et, pour le moment, les analyses que j'en connais ne m'intéressent qu'au point de vue du problème social. Si je comprends bien ce qu'on m'en raconte, M. de Vogüé a posé le problème mais il n'a pas donné de solution. C'est un autre X à ajouter à tous ceux que retournent depuis des siècles et les hommes de science et les hommes de lettres.

Aussi quelle chaire que celle où trône le romancier pour se faire docteur! Que l'homme, fait de chair et d'os, est donc un être bizarre!

Les héros de Monsieur l'académicien, ce sont Robinson et Tournoël, un milliardaire américain et un officier français (Pierpont Morgan et Marchand?)

---

(1) *Le Maître de la mer*, un vol. in-12 de 446 pages, chez Plon, à Paris.

• Ce sont deux types, deux mentalités concrètes en qui s'incarne "la lutte formidable des éléments dont se constituera l'histoire de demain."

Comme toujours, dans ces sortes d'histoires que sont les romans, le milliardaire et l'officier tombent amoureux de la même femme. Amour, tu perdis Troie!

L'attachante étude ou causerie littéraire, que signe Gabriel Aubray, dans la livraison de janvier du "Mois littéraire et pittoresque", fait bonne justice de cette frénésie à tout faire tourner, dans la vie des romans, autour du dieu amour.

Je promets un régal à tous les gourmets de bonne littérature qui liront cette critique du "Maître de la mer."

Pourtant, malgré ce qu'en prétend le distingué chroniqueur du *Mois*, je persiste à croire, l'histoire en mains, que le pauvre cœur humain et ses folies sont toujours au fond de maints problèmes sociologiques!

Pour revenir à nos deux héros, c'est Tournoël qui l'emporte à la fin, "par un clair de lune magique, quelque part au milieu du désert des tombeaux des Khalifes", sur son richissime rival, le roi de l'*Universal sea trust*!

Oui, mais la nouvelle Hélène de cette autre guerre de Troie ne nous apprend pas, paraît-il, comment concilier Robinson avec Tournoël, c'est-à-dire, le *monde* qui monte avec celui qui s'en va!

\* \* \*

C'est que, voyez-vous, cette solution-là, on a beau dire, aucun homme mortel ne la peut donner. Tous les romans du monde n'y feront jamais rien, tandis qu'un peu d'Évangile et de foi pratique y ferait beaucoup.

Je sais que je m'expose à passer pour sermonneur. Mais enfin, je ne puis pas ne pas dire ce qui s'agite dans mon



encre, au bout de ma plume, depuis trois pages au moins : à savoir, la parole du Christ Jésus en présence d'une mêlée humaine, image et figure de toutes les autres : *Misereor super turbam*, j'ai pitié de cette foule!

Ce qui sauvera la société, ce qui rétablira l'équilibre entre Tournoël et Robinson, comme aussi entre le capital et le travail, c'est la religion.

\* \* \*

Le nouveau chef de l'Eglise de Dieu, Pie X, a déjà plusieurs fois parlé au peuple chrétien. Son "motu proprio" du 18 décembre 1904, sur l'action populaire chrétienne, résume dans une sorte de syllabus clair et énergique, inspiré des précédentes encycliques de Léon XIII, de douce et regrettée mémoire, tout ce que les chrétiens doivent penser, savoir, dire et faire au sujet de l'éternelle question sociale.

Cet important document ne se résume pas. La REVUE CANADIENNE sans doute, l'aura déjà publié quand ma modeste prose verra le jour, ou, j'en suis sûr, elle le publiera (1).

Je termine donc en recommandant respectueusement aux lecteurs, quels qu'ils soient, de lire et de méditer ces règles fondamentales pour l'action populaire chrétienne,

---

(1) Pour nous conformer à la direction donnée par N. S. P. le Pape lui-même à toutes les publications catholiques et d'après le vœu de notre estimable collaborateur, nous publions à la suite de ses "Questions d'actualité" le *Motu proprio* de Pie X.

Nous empruntons, pour présenter à nos lecteurs ce remarquable document, les paroles mêmes de la *Semaine Religieuse* de Montréal, publiée, on le sait, avec l'approbation de Monseigneur notre archevêque.

C'est pour nos collaborateurs et pour nous une heureuse occasion de renouveler à Sa Sainteté le Pape Pie X, comme aussi à Mgr Bruchési, l'hommage de notre respect profond et de notre entier dévouement. — La Rédaction de la REVUE CANADIENNE.

que de son propre mouvement et de science certaine, le Saint-Père nous a données.

La solution de toutes les questions sociales est là et elle n'est pas ailleurs.

L'abbé Elie-J. Auclair.

Sherbrooke, février 1904.

---

### QUESTION SOCIALE

#### LE "MOTU PROPRIO" DE SA SAINTETE LE PAPE PIE X

(De la *Semaine Religieuse* de Montréal, 8 février 1904.)

Un groupe assez remuant de catholiques n'a cessé d'encourager le parti de la démocratie chrétienne à se soustraire aux enseignements et aux directions du Saint-Siège. Ces réfractaires se recrutent principalement en Italie, en France, en Belgique et en Allemagne; mais il s'en trouve dans toutes les parties du monde. Pie X a pensé que l'heure était venue de parler plus clairement. Il l'a fait dans un *motu proprio*, dont la forme rappelle le *Syllabus* de l'immortel Pie IX. Ce document pontifical ne laisse plus de place au doute. Toute la question sociale y est exposée avec la plus grande clarté. C'est le code doctrinal, où tous devront à l'avenir aller s'inspirer — et que nul catholique ne devra perdre de vue. C'est la charte de la démocratie chrétienne.

Il est vrai que les réfractaires dont nous avons parlé, ont tenté de faire une diversion et de dénaturer le *motu proprio*. Ils ont prétendu ou insinué que la lettre pontificale s'adressait uniquement aux catholiques d'Italie.

Mais leur tactique a été tout aussitôt déjouée. Son

Excellence le nonce apostolique de Bruxelles a consulté Rome. Et voici la réponse qui lui a été envoyée et qu'il a publiée :

“Sauf les paragraphes visant spécialement et expressément l'Italie, le *motu proprio* concerne *tous les catholiques*, ainsi que le porte le préambule, dont voici le texte : “Devant constituer la charte fondamentale de l'action populaire chrétienne, elle devra être, pour tous les catholiques, la règle constante de leur conduite”.

Il nous a paru opportun de donner ces explications préliminaires, avant de publier — ainsi que le pape l'ordonne à tous les journaux catholiques — ce grave et si utile document pontifical.

Ajoutons que, d'après les autorités les plus compétentes, il n'y a en tout et pour tout dans le *motu proprio* de spécial à l'Italie, que l'article XV et le second paragraphe de l'article XIII.

Nous terminons ces observations, en recommandant à nos lecteurs de méditer avec une attention religieuse et de conserver cette lettre apostolique dont voici le texte.

#### LE MOTU PROPRIO DE S. SAINTETE PIE X. (1)

Dès Notre première Encyclique à l'Episcopat du monde, faisant écho à ce que Nos glorieux Prédécesseurs ont décidé, au sujet de l'action catholique des laïques, Nous avons déclaré cette entreprise très louable et même nécessaire, dans la présente situation de l'Eglise et de la

---

(1) Pour la traduction du *Motu Proprio*, nous avons suivi la *Semaine Religieuse* de Montréal. Nous avons dû pourtant corriger quelques inexactitudes, deux surtout assez notables (N<sup>os</sup> 15 et 17), qui ont dû échapper au contrôle et à la vigilance du reviseur. Nous nous sommes basé pour cette correction sur la version donnée, d'après le texte italien de l'*Osservatore Romano*, par les *Questions Actuelles* de Paris (9 janvier 1904). — E.-J. A.

société civile. Nous ne pouvons pas ne pas louer très haut le zèle de tant d'illustres personnages qui, depuis longtemps, se sont voués à cette tâche, et l'ardeur de tant de jeunes gens d'élite qui, allégrement se sont empressés d'y donner leur concours. Le XIXe congrès catholique tenu récemment à Bologne, promu et encouragé par Nous, a montré suffisamment à tous la vigueur des forces catholiques et ce que l'on peut obtenir d'utile et de salubre parmi les populations croyantes, là où cette action est bien dirigée et disciplinée et où règne l'union de pensées, de sentiments et de travaux parmi tous ceux qui y prennent part.

Toutefois, Nous éprouvons un réel regret de ce qu'un dissentiment, survenu parmi eux, ait suscité des polémiques trop vives, qui lorsqu'elles ne sont pas opportunément réprimées, pourraient diviser ces forces et les affaiblir. Nous qui avons recommandé par-dessus tout l'union et la concorde des âmes avant le congrès, en vue d'établir d'un commun accord ce qui appartient aux règles pratiques de l'action catholique, Nous ne pouvons Nous taire maintenant. Et puisque les divergences de vues dans l'ordre pratique pénètrent facilement dans l'ordre théorique, où elles prennent nécessairement leur appui, il importe de raffermir les principes qui doivent informer l'action catholique tout entière.

Léon XIII, de sainte mémoire, Notre illustre Prédécesseur, a tracé lumineusement les règles de l'action populaire chrétienne dans les célèbres Encycliques *Quod Apostolici muneris*, du 28 décembre 1878, *Rerum novarum*, du 15 mai 1891, et *Graves de communi*, du 18 janvier 1901, et encore spécialement dans l'Instruction émanée de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, le 27 janvier 1902.

Et Nous qui, non moins que Notre Prédécesseur, constatons combien il est nécessaire que l'action populaire

chrétienne soit gouvernée et conduite avec exactitude, Nous voulons que ces règles très prudentes soient exactement et pleinement observées, et que personne n'ait la témérité de s'en éloigner si peu que ce soit. — Aussi, pour les rendre plus vives et plus présentes, Nous avons eu la pensée de les rassembler dans les articles suivants, abrégé tiré de ces Documents, comme l'organisation fondamentale de l'action populaire chrétienne. Elles devront être pour tous les catholiques la règle constante de leur conduite.

ORGANISATION FONDAMENTALE  
DE L'ACTION POPULAIRE CHRÉTIENNE

1° La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux, tels que sont aussi les membres du corps humain; vouloir l'égalité de tous ces éléments sociaux est impossible; ce serait la destruction même de la société. (Encycl. *Quod Apostolici muneris*.)

2° L'égalité des divers membres de la société réside uniquement dans le fait que tous les hommes tirent leur origine de Dieu le Créateur, que tous ont été rachetés par Jésus-Christ et doivent, d'après la mesure de leurs mérites et démerites, être jugés, récompensés et punis par Dieu. (Encycl. *Quod Apostolici muneris*.)

3° Il en résulte que dans la société humaine, selon l'ordre divin, il y a des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens; unis mutuellement ils doivent s'entr'aider pour atteindre le but final au ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral. (Encycl. *Rerum novarum*.)

4° L'homme a sur les biens terrestres non pas le simple usage comme les bêtes, mais des droits et un pouvoir éta-

blis non seulement sur les choses dont on use en les consommant, mais aussi sur celles dont on use sans les consommer. (Encycl. *Rerum novarum*.)

5° C'est un droit naturel indiscutable que la propriété privée, fruit du travail et de l'industrie, de l'accession et de la donation, chacun peut à son gré raisonnablement en disposer. (Encycl. *Rerum novarum*.)

6° Pour empêcher le désaccord entre le riche et le pauvre, il est nécessaire de distinguer la justice de la charité. Il n'y a pas de droit de revendication sinon quand la justice a été lésée. (Encycl. *Rerum novarum*.)

7° Les devoirs de justice, pour le prolétaire et l'ouvrier, sont de rester entièrement fidèle au pacte conclu en toute équité, de ne pas endommager les choses ou offenser les personnes des patrons, de s'abstenir d'actes violents et de ne pas les transformer en émeutes pour la défense de ses propres intérêts. (Encycl. *Rerum novarum*.)

8° Les devoirs de justice pour les capitalistes et les patrons sont les suivants:

Donner un juste salaire aux ouvriers, ne pas porter préjudice à leurs justes épargnes, soit par violence, soit par fraude, soit par des mesures manifestes ou dissimulées. Donner la liberté pour accomplir les devoirs religieux, ne pas exposer les ouvriers aux séductions corruptrices et aux dangers de scandales, ne pas leur enlever l'amour de l'épargne, ne pas leur imposer des travaux disproportionnés à leurs forces ou peu conformes à leur âge ou à leur sexe. (Encycl. *Rerum novarum*.)

9° Le devoir de charité du riche qui possède, c'est de secourir le pauvre et l'indigent conformément aux préceptes de l'Évangile, obligation dont il sera demandé compte le jour du jugement dernier d'une manière spéciale, conformément à ce que dit le Christ. (Matt. XXV. Encycl. *Rerum novarum*.)

10° Les pauvres ne doivent pas rougir de leur indigence

et dédaigner les charités du riche, pensant que Jésus-Christ Rédempteur qui aurait pu naître riche, est né pauvre et a annobli ainsi la pauvreté en l'enrichissant de mérites incomparables pour le ciel. (Encycl. *Rerum novarum*.)

11° A la solution de la question ouvrière peuvent beaucoup contribuer les capitalistes et les ouvriers en instituant des sociétés ouvrières de secours mutuels, des associations privées, des patronages d'enfants, et surtout des corporations des arts et métiers. (Encycl. *Rerum novarum*.)

12° C'est vers ce but que tend l'action populaire chrétienne ou la démocratie chrétienne avec ses œuvres nombreuses et variées. Cette démocratie chrétienne doit être entendue dans le sens déjà défini avec autorité, lequel, très éloigné de celui de la démocratie sociale, a pour base les principes de la foi et de la morale catholique, surtout celui de ne lèsar en aucune façon le droit inviolable de la propriété privée. (Encycl. *Graves de communi*.)

13° La démocratie chrétienne ne doit pas s'immiscer dans la politique, elle ne doit servir ni à des partis ni à des fins politiques; ce n'est pas son affaire, mais elle doit être une action bienfaisante en faveur des peuples, fondée sur le droit naturel et les préceptes de l'Évangile. (Encycl. *Graves de communi*. — *Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires*.)

Les démocrates chrétiens d'Italie devront s'abstenir complètement de participer à une action politique quelconque, attendu que dans les circonstances actuelles et pour des motifs d'ordre très élevé cette action est interdite à tout catholique. (*Instr. cit.*)

14° La démocratie chrétienne a l'obligation la plus étroite de dépendre de l'autorité ecclésiastique, en montrant aux évêques et à leurs représentants pleine soumission et obéissance; ce n'est ni un zèle méritoire ni une piété

sincère qu'entreprendre des choses, même belles et bonnes en soi, quand elles ne sont pas approuvées par le propre Pasteur.

15° Pour qu'une telle action démocratique chrétienne ait l'unité de direction, en Italie, elle devra être dirigée par l'Œuvre des congrès catholiques qui, en tant d'années de louables fatigues, a si bien mérité de l'Eglise, et à qui Pie IX et Léon XIII ont confié la charge de diriger le mouvement général catholique, toujours sous les auspices et la direction des évêques.

16° Les écrivains catholiques, pour tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Eglise dans la société, doivent se soumettre pleinement, d'intelligence et de volonté, comme tous les autres fidèles, aux évêques et au Pape; ils doivent surtout se garder de devancer, sur tout sujet, les jugements du Siège Apostolique. (*Instr. cit.*)

17° Les écrivains démocrates chrétiens, comme tous les écrivains catholiques, doivent soumettre à la censure préalable de l'Ordinaire tous les écrits se rapportant à la religion, à la morale chrétienne et à l'éthique naturelle, conformément à la Constitution *Officiorum et munerum*; les ecclésiastiques doivent en outre, d'après la même Constitution, même quand ils publient des écrits de caractère purement technique, obtenir au préalable le consentement de l'Ordinaire. (*Instr. cit.*)

18° Ils doivent, en outre, faire tous leurs efforts pour que règnent entre eux la charité et la concorde, en évitant l'injure et le blâme; quand il surgit des motifs de dissentiment, avant de rien publier dans les journaux, ils doivent en référer à l'autorité ecclésiastique, qui y pourvoit selon la justice. S'ils sont repris par cette autorité, qu'ils obéissent promptement sans tergiversations et sans se plaindre publiquement, étant d'ailleurs entendu que par les moyens convenables ils peuvent recourir à l'Autorité supérieure. (*Instr. cit.*)



19° Finalement, les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, doivent se garder d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société.

Qu'ils ne parlent pas de revendication et de justice alors qu'il s'agit seulement de charité. Comme on l'a déjà expliqué, qu'ils se rappellent Jésus-Christ qui a voulu unir tous les hommes dans un lien mutuel d'un amour qui est la perfection de la justice et fait une obligation de travailler pour le bien réciproque. (*Instr. cit.*)

Ces règles fondamentales, Nous, de Notre propre mouvement et de science certaine, par Notre autorité apostolique, Nous les renouvelons dans tous les détails et Nous prescrivons de les transmettre à tous les comités, cercles et unions catholiques de toute nature et de toute forme. Ces sociétés devront les tenir affichées dans leurs lieux de réunion et les relire souvent dans leurs séances. Nous ordonnons en outre aux journaux catholiques de les publier intégralement, de s'engager à les observer et de les observer en fait religieusement: sinon qu'ils soient sérieusement avertis, et, si après avoir été avertis ils ne se corrigent pas, qu'ils soient interdits par l'autorité ecclésiastique.

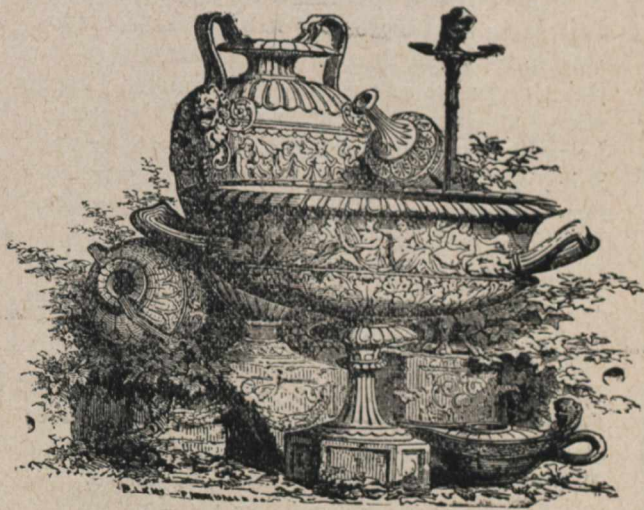
Et, puisque les paroles et les actes ne valent rien s'ils ne sont pas constamment précédés, accompagnés et suivis de l'exemple, la caractéristique nécessaire qui doit resplendir en tous les membres d'une œuvre catholique quelconque, c'est de manifester ouvertement la foi avec la sainteté de la vie, avec la pureté des mœurs et avec la scrupuleuse observance des lois de Dieu et de l'Église. Et cela parce que c'est le devoir de tout chrétien, et aussi afin que: *Qui ex adverso est vereatur, nihil habens malum dicere de nobis.* (Tit., II, 8.).

De Nos sollicitudes pour le bien commun de l'action ca-

tholique, spécialement en Italie, Nous espérons, avec la bénédiction divine, des fruits abondants et heureux.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 décembre 1903, la première année de Notre Pontificat.

Lie X, pape.

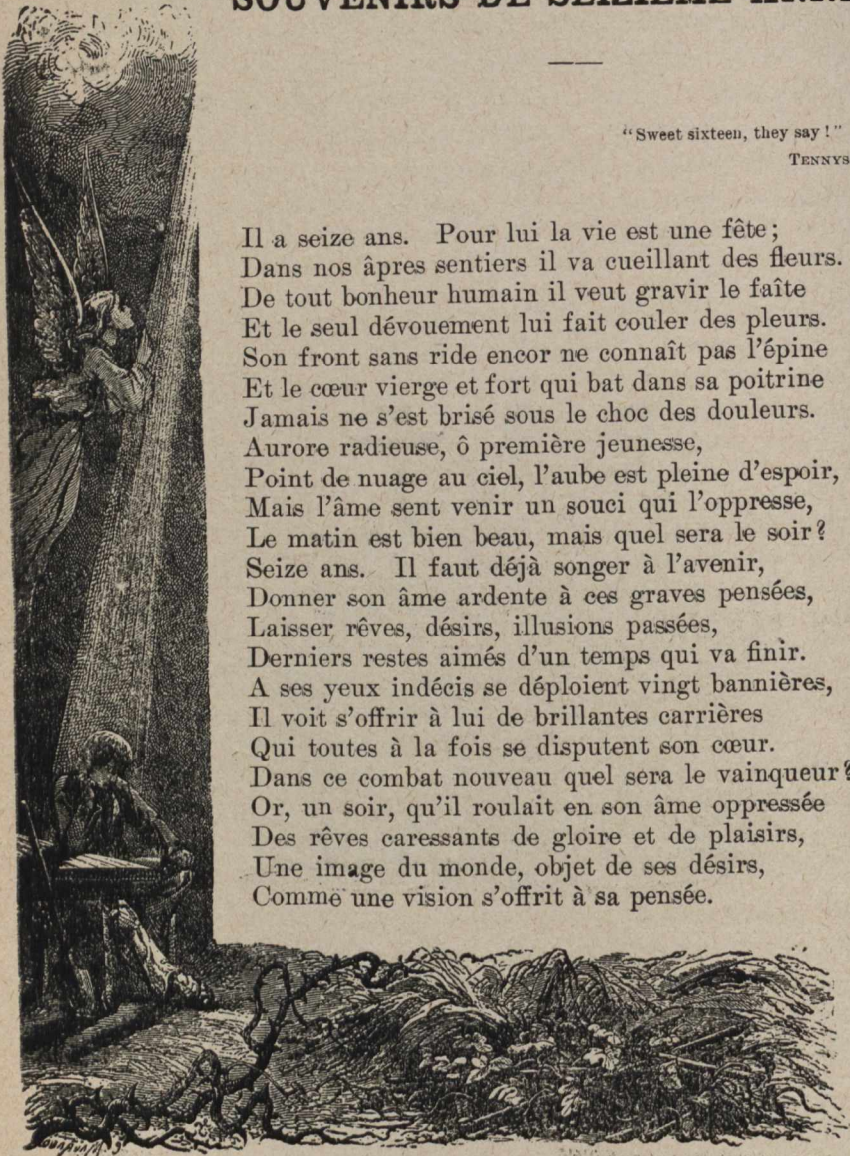


## SOUVENIRS DE SEIZIEME ANNEE

"Sweet sixteen, they say!"

TENNYSON.

Il a seize ans. Pour lui la vie est une fête ;  
Dans nos âpres sentiers il va cueillant des fleurs.  
De tout bonheur humain il veut gravir le faite  
Et le seul dévouement lui fait couler des pleurs.  
Son front sans ride encor ne connaît pas l'épine  
Et le cœur vierge et fort qui bat dans sa poitrine  
Jamais ne s'est brisé sous le choc des douleurs.  
Aurore radieuse, ô première jeunesse,  
Point de nuage au ciel, l'aube est pleine d'espoir,  
Mais l'âme sent venir un souci qui l'opresse,  
Le matin est bien beau, mais quel sera le soir ?  
Seize ans. Il faut déjà songer à l'avenir,  
Donner son âme ardente à ces graves pensées,  
Laisser rêves, désirs, illusions passées,  
Derniers restes aimés d'un temps qui va finir.  
A ses yeux indécis se déploient vingt bannières,  
Il voit s'offrir à lui de brillantes carrières  
Qui toutes à la fois se disputent son cœur.  
Dans ce combat nouveau quel sera le vainqueur ?  
Or, un soir, qu'il roulait en son âme oppressée  
Des rêves caressants de gloire et de plaisirs,  
Une image du monde, objet de ses désirs,  
Comme une vision s'offrit à sa pensée.



Jeunes gens de vingt ans, sans espoir, sans amour,  
Oublieux de l'honneur, tremblant au sacrifice,  
Sans honte ni remords se plongeant dans le vice.  
" Jouissons, chantaient-ils, nous ne vivons qu'un jour."  
Plus de force en leur cœur, plus de joie en leur âme,  
Dans la honte et la fange, ils ont éteint la flamme  
Qui jadis dévorait les héros leurs aînés:  
Pauvres arbres sans fleurs, pauvres êtres fanés.  
Hommes de l'âge mûr, esprits dissimulés,  
Rampant devant le fat qui répand ses largesses,  
Vendant le vieil honneur pour de simples richesses:  
Pauvres arbres sans fruits, pauvres cœurs étiolés.  
Vieillards à cheveux blancs pour qui la mort est proche.  
Quelques-uns éhontés, cyniques, sans remords,  
D'autres pleurant, hélas! et pas un sans reproche:  
Pauvres arbres flétris, pauvres cœurs presque morts.  
Etait-ce donc bien là le monde qu'il rêvait?  
Prostituer son cœur aux sales jouissances,  
Abandonner ainsi ses belles espérances!  
Jamais, plutôt mourir. Mais que faire? — Il pleurerait.  
Tout à coup dans son âme un rayon de lumière  
Descendit; et semblable à la voix d'une mère  
Disant à son enfant effrayé " je suis là."  
Dans son cœur tourmenté la voix de Dieu parla.  
" Le monde est bien trop vil pour ton âme si belle.  
Dans cette fange, ô lis, tu perdrais ta beauté.  
Me servir c'est régner. C'est ton Dieu qui t'appelle,  
Je te veux à sa vigne, exalte sa bonté.  
A d'autres les plaisirs, les gloires éphémères,  
Laisse les insensés poursuivre ces chimères.  
Moi, je ceindrai ton front de lauriers immortels,  
Viens boire à mon calice et monte à mes autels."

Vous l'avez appelé, mon Sauveur. Le voici.  
De son amour entier recevez l'assurance,  
Broyez-le sous les coups de la bonne souffrance:  
Dans les bras de la croix il vous dira: Merci.

J.-M. Leleu.

Troy, N.-Y.

## A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

---

La session anglaise. — Le cabinet Balfour en mauvaise posture. — Les chamberlainites le forcent à capituler. — Une défaite aux communes. — Les libéraux sont confiants. — La guerre russo-japonaise. — Les sympathies françaises. — L'œuvre des sectaires en France. — Le tortueux et onctueux M. Buisson. — Un aven cynique. — M. Méline. — Les conférences du carême à Paris. — Les moines abbés. — Le P. Janvier à Notre-Dame. — Les miracles du curé d'Ars. — Un décret de la Congrégation des rites, et une allocution du Pape. — La santé de Pie X. — Ses habitudes quotidiennes. — La situation financière du Saint-Siège. — La session fédérale. — Elections provinciales. — M. Alfred Garneau.

A mesure que la session du parlement anglais avance, la situation du ministère paraît de plus en plus précaire.

Son ancienne majorité de 150 fond à vue d'œil, et son sort est à la merci du premier incident dangereux. Cet incident a failli se produire le 9 mars courant. M. Pirie, un membre de l'opposition, proposait une motion dans laquelle il était dit que "cette chambre, en vue de l'agitation persistante en faveur de tarifs protecteurs ou *préférentiels*, agitation encouragée par le langage de certains ministres de Sa Majesté, croyait nécessaire de condamner cette politique." Le premier ministre avait jugé opportun de faire présenter par un de ses partisans, M. Wharton, comme contrepoids à cette proposition, un amendement "approuvant les déclarations ministérielles sur la question fiscale, en ce qu'elles n'étaient favorables ni à un système général de protection, ni à une préférence basée sur la taxation de la nourriture." Mais ici se produisit une périlleuse complication. Les députés ministériels protectionnistes ou chamberlainites, au nombre de 112, se réunirent sous la présidence de sir E. Maxwell, et adoptèrent un ultimatum en vertu duquel ils décidèrent de s'abstenir en bloc lors du

vote sur la motion Pirie, si le cabinet ne faisait pas retirer l'amendement Wharton. En présence de cette menace, M. Balfour dut renoncer à sa manœuvre, et l'amendement fut retiré. Au cours du débat, M. Asquith, l'un des chefs libéraux, rappela que le mémorandum soumis par M. Balfour à ses collègues, au mois de septembre dernier, était favorable à un droit *préférentiel* sur la nourriture; on devait donc en conclure que la politique du gouvernement n'excluait pas cette taxe. En réponse M. Balfour a déclaré qu'il n'avait pas insisté sur l'adoption de ce mémorandum; que le gouvernement se bornait à demander le pouvoir de se défendre contre les tarifs hostiles, le pouvoir d'user de représailles; qu'il faudrait une élection générale pour décider cette question, et pour déterminer un changement aussi fondamental. Ce sera là le programme qu'il soumettra au pays. Lord Hugh Cecil, le fils de lord Salisbury, a annoncé que le premier ministre n'ayant pas répudié le programme de Birmingham, il allait voter contre le gouvernement. La motion Pirie a été repoussée par 289 voix contre 243; la majorité ministérielle s'est donc trouvée réduite à 46, résultat que l'opposition a salué de ses applaudissements. Les chamberlainites ont appuyé le ministère, par suite de la capitulation de M. Balfour. Soixante nationalistes irlandais et vingt-six unionistes libre-échangistes ont voté avec l'opposition.

Les journaux de Londres s'accordent à considérer ce débat et ce vote comme une victoire pour le parti de M. Chamberlain. Le gouvernement évidemment ne se maintient que par son appui, et il est obligé de subir ses conditions pour ne pas succomber.

Mais le cabinet Balfour a subi encore une pire aventure. Le 15 mars, il a été battu par 11 voix, sur un vote de surprise provoqué par M. Redmond, le chef du parti irlandais. Ce dernier proposait la réduction d'un article du budget de l'éducation en Irlande, afin de saisir la chambre des griefs

nationalistes. On s'attendait à un long débat, et beaucoup de députés étaient absents. Mais M. Redmond qui avait préparé sa mesure avec sir Thomas Esmonde, le premier *whip* de son parti, ne dit que quelques mots et reprit son siège en demandant le vote. Pris à l'improviste, le gouvernement ne put éviter la division, et fut battu par 141 voix contre 130. Ce résultat fut accueilli par une tempête d'acclamations du côté de l'opposition. Les whips ministériels ayant fait jouer le téléphone, et envoyé des messagers dans les clubs, parvinrent à réunir assez de députés unionistes pour donner à M. Balfour une majorité de 27 voix sur la motion d'ajournement. Tout de même le prestige du ministère a encore baissé d'un cran.

A la chambre des lords, on a longuement discuté la question de la préférence coloniale. Lord Beauchamp a mis en question l'allégation de M. Chamberlain que les colonies autonomes avaient fait à la Grande-Bretagne une offre substantielle et précise qu'il serait criminel de refuser. Depuis le discours de Birmingham, des 21 législatures coloniales, celle du Manitoba seule a adopté une résolution en faveur du programme Chamberlain. Le duc de Marlborough, au nom du gouvernement, a déclaré que les colonies n'avaient pas fait d'offre définie, mais avaient invité la Grande-Bretagne à des relations réciproques en lui accordant spontanément une préférence commerciale. Lord Rosebery a soutenu que la préférence accordée par les colonies n'était pas une raison suffisante pour bouleverser tout le système fiscal de l'Angleterre. Lord Onslow et lord Lansdowne ont maintenu que les colonies ouvrent certainement la porte à des négociations. Lord Brassey et lord Spencer ont combattu les arguments des orateurs ministériels. Ce dernier a affirmé que la préférence est impossible sans la protection, ce qui signifie une transformation complète de la politique fiscale de l'Angleterre.

Le parti libéral est actuellement plein de confiance. Les

chefs de l'opposition pensent que le parlement peut être dissous d'ici à cinq ou six semaines. Ils comptent arriver sûrement au pouvoir, et présument que le roi chargera le comte de Spencer de former la nouvelle administration. Déjà, l'on arrange des combinaisons. Lord Spencer offrirait le portefeuille des affaires étrangères à lord Rosebery, ou à sir Edward Grey, au cas où Rosebery refuserait. M. Asquith deviendrait chancelier de l'Echiquier, et M. Robert Reid lord chancelier. Cependant on prétend, d'autre part, que les ministres ne se proposent pas de dissoudre hâtivement le parlement.

Une chose qui nous paraît certaine, c'est que les jours du présent ministère sont comptés. Les dernières élections partielles ont indiqué un revirement très accentué dans l'opinion. La politique de M. Chamberlain ne nous semble pas destinée à triompher, pour le présent du moins. Le parti libéral sortira probablement triomphant des élections lorsqu'elles auront lieu, et un ministère libéral gouvernera l'Angleterre durant quelques années. C'est alors que M. Chamberlain pourra livrer sa grande bataille de la réforme fiscale, à la tête de l'opposition, si la maladie ne vient pas arrêter sa carrière. L'ex-secrétaire colonial n'est plus un jeune homme; il a soixante-huit ans. Peut-il se flatter d'avoir encore un avenir?

\* \* \*

Depuis notre dernière chronique aucun événement décisif ne s'est produit en Extrême-Orient. Les Japonais ont eu l'avantage des premières rencontres, et ils gardent leur prépondérance du début, mais sans avoir obtenu récemment de résultats bien accentués. Quelques engagements ont eu lieu; Port-Arthur a été de nouveau attaqué, mais a tenu bon jusqu'à présent. Les Russes travaillent énergiquement à renforcer leur armée de Mandchourie.



En Europe les sentiments sont partagés. Les sympathies anglaises sont pour le Japon, les sympathies françaises pour la Russie. Il est assez curieux de lire les journaux de ces deux pays et de constater, à propos des mêmes faits, la divergence des commentaires. La presse française est peut-être encore plus ardente pour la Russie, que la presse anglaise ne l'est pour le Japon. Nous lisons dans un journal parisien :

“ Les Anglais sont sympathiques aux Japonais et ces insulaires semblent faits pour s'entendre. Cependant si les Japonais venaient à triompher, la joie des Anglais pourrait être courte.

“ Voyez-vous le Japon vainqueur, et prenant l'hégémonie de la race jaune? Trente ans après, que vaudra le fameux empire des Indes? — L'Asie aux Asiatiques, et le Boudha partout.”

A propos de l'attaque inopinée de la flotte japonaise contre Port-Arthur, avant la déclaration de guerre, *l'Univers* a publié ces lignes :

“ Les Japonais viennent de se montrer des pirates, des forbans. Leur mince laque de civilisation, dont ils étaient si grotesquement vaniteux, n'a pas tenu contre le premier choc. Il s'est effrité, il est tombé en poussière. Et l'on a vu qu'il ne recouvrait que du carton. Grattez le Japonais, vous retrouvez tout de suite le barbare.

“ La vile traîtrise lui assure, pour commencer, un incontestable avantage. Trois des principaux navires de la flotte russe une fois mis hors de combat, l'escadre japonaise a profité du succès de ce guet-apens. Elle n'en a point tiré tout le parti qu'elle espérait sans doute. Follement audacieux et présomptueux, il semble que les barbares d'Orient s'imaginaient occuper Port-Arthur d'un coup de main. Il en faut rabattre, et la flotte du mikado a repris le large. Mais enfin, voici probablement les vaisseaux russes, réduits à la défensive, immobilisés pour un temps

assez long devant Port-Arthur; et les Japonais sont en Corée...

“Les Japonais ne sont point assez gros. Ils vont bientôt s'en apercevoir. Peu à peu, la Russie, jetant ses masses d'hommes par lourdes vagues successives, refoulera, balaiera son ennemi. Le Japon se trouve en présence du terrible ressort à boudin. D'abord, c'est très facile. On pénètre, sans que l'obstacle résiste, ou si faiblement. Mais plus on avance, plus la difficulté augmente, et l'on finit par être rejeté. Les troupes du mikado qui vont s'enfoncer dans l'intérieur feront bien de ne pas dire adieu à la mer. Qu'elles lui disent seulement au revoir. C'est même le mieux qu'il leur puisse advenir.”

En dépit de toutes les rumeurs alarmistes, nous espérons toujours que la guerre va rester confinée à l'Extrême-Orient et que l'Angleterre et la France auront la sagesse de ne point se laisser entraîner par leurs sympathies. Leur neutralité loyale assurera la paix européenne.

\* \* \*

La loi interdisant à toutes les congrégations l'enseignement à tous les degrés a été soumise au parlement. M. Buisson l'a appuyée d'un rapport onctueux, hypocrite, et sournoisement méchant, où la quintessence du jacobinisme est distillée en phrases patelines et cauteleuses qui donnent des haut-le-cœur. M. Buisson veut en même temps étrangler la liberté et conserver le titre de libéral. La prétention est trop forte! Exécutez la justice et le droit, très bien, M. Buisson; mais résignez-vous à passer pour un exécuteur.

Tous les gens du Bloc ne sont pas comme ce doucereux oppresseur. Il y en a qui ont au moins la brutale franchise de leur scélératesse. Ecoutez l'Action:

“M. l'amiral Saint-Michel de Cuverville, qui fit hier à

l'*Action* les honneurs de la tribune sénatoriale, pourra clamer que notre but, comme celui de Delpech, est de déchristianiser la France, de détruire toute la religion.

“ Il aura raison, pour une fois, l'amiral! ”

Voilà qui est parlé net. Les gens de l'*Action* sont aussi proscriptionnaires que M. Buisson, mais ils sont moins tortueux. Sectaires pour sectaires, nous trouvons leur genre moins exécrationnable.

Sans aucun doute la nouvelle loi d'ostracisme va être adoptée. La première section a été votée par 318 voix contre 231.

M. Combes vient cependant d'avoir un léger déplaisir. M. Millerand, député socialiste, ayant interpellé le gouvernement sur la non exécution de ses promesses au sujet des pensions ouvrières, l'ordre du juré de confiance demandé par le premier ministre n'a été adopté qu'à 19 voix de majorité. C'est mince! Mais M. Combes, qui n'est pas fier, trouve que c'est assez.

\* \* \*

Les républicains progressistes viennent d'organiser une association politique, qui a pris le titre de *Fédération républicaine*. M. Méline a prononcé récemment un discours devant une réunion des adhérents de ce groupe. Il a dénoncé la politique de M. Combes. “ Cette politique n'est pas nouvelle, a-t-il dit. Elle a déjà été expérimentée sous deux formes, la forme jacobine et la forme bonapartiste. M. Combes aura eu le rare mérite de les concentrer dans sa personne; sa politique est jacobine dans son principe et bonapartiste par l'emploi des moyens et le raffinement des procédés. ”

L'orateur a aussi flétri la campagne anti-militariste et internationaliste. Cette campagne, dont M. Jaurès a été l'un des chefs, a fait déjà beaucoup de mal. Les socialistes

ont essayé d'affaiblir le sentiment patriotique. Mais pendant qu'ils répétaient leurs hymnes à la fraternité universelle des peuples, l'éclair a percé la nue et voici la guerre qui menace d'embraser l'Europe. Alors, dans une éloquente incidente, M. Méline proclame ses sympathies pour la Russie :

“ Nous faisons, s'écrie-t-il, pour le succès de ses armes, les vœux les plus ardents. Car il faut bien qu'on sache que nous sommes de cœur avec elle dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, et plus encore dans la mauvaise que dans la bonne; c'est à cela qu'on reconnaît les vrais amis, et quand la France s'est donnée, elle ne se reprend pas. ”

M. Méline a terminé par cette péroraison qui a été longuement applaudie :

“ Souvenons-nous toujours de cette parole prophétique et terrible: “ Malheur aux nations divisées contre elles-mêmes, elles périront! ” Eh bien! la France ne veut pas périr, et c'est parce qu'elle ne veut pas périr qu'elle repousse plus que jamais une politique funeste qui mine et use ses forces et qui ne peut la conduire qu'à des catastrophes; elle demande en grâce à ses enfants d'oublier tout ce qui les divise, de se tendre fraternellement la main et de se réconcilier sur l'autel de la patrie: écoutons-la. (Double salve d'applaudissements; longues ovations. Cris nombreux de : Vive Méline! Vive la république! ) ”

Certes, M. Méline n'est pas sans reproches, il a commis des fautes politiques. Mais quel soulagement pour la France si des hommes comme lui, comme M. Ribot, succédaient demain aux énergumènes qui sont aujourd'hui maîtres du pouvoir.

\* \* \*

Nous lisons dans l'*Univers* une liste des conférenciers du Carême dans les différentes églises de Paris. Nous y voyons

que M. l'abbé Janvier prêche à Notre-Dame, M. l'abbé Gaffre à Saint-Clotilde, M. l'abbé Etourneau à Sainte-Madeleine, Mgr Rosier à Saint-Thomas d'Aquin, M. l'abbé Hébert à St-Augustin, etc. Or la plupart de ces abbés sont des moines. Ainsi le Père Gaffre est un éloquent dominicain, qui a brillé dans nos chaires canadiennes, le Père Janvier appartient au même ordre. Le malheur des temps a forcé ces religieux à se séculariser.

“Ce n'est plus sous le froc du Dominicain que nous retrouvons l'éloquent et vigoureux conférencier de 1903 à Notre-Dame de Paris, dit *l'Univers*. La robe du Frère prêcheur que Lacordaire appelait “une liberté” est proscrite de la chaire chrétienne. C'est pour continuer son œuvre d'apôtre que l'ancien moine, aujourd'hui régulièrement sécularisé, a dû, non sans un serrement de cœur sans doute, échanger cette robe contre le surplis du séculier.

“L'auditoire a grossi ses rangs et il semble que Paris catholique a voulu donner une nouvelle marque de sympathie au jeune et brillant successeur des Ravignan, des d'Hulst et des Monsabré! La nef centrale est occupée dans toute sa longueur. On se presse sous le péristyle et le banc-d'œuvre forme un épais quadrilatère d'hommes qui s'étend jusqu'aux bas-côtés de l'aile gauche.”

Voici quel est le programme des conférences de Notre-Dame cette année: Première conférence, la foi et le dogme de la liberté; deuxième conférence, la raison et la liberté; troisième conférence, dépendance de la volonté, conciliable avec la liberté; quatrième conférence, la plénitude de la liberté; cinquième conférence, la règle morale de la liberté; sixième conférence, la conscience de la liberté. Le journal que nous avons déjà cité termine par ces lignes le compte rendu de la première conférence: “Forte dialectique, documentation abondante, émotion de la parole, M. l'abbé Janvier émeut le cœur et affermit la foi par sa forte théologie et son ardeur apostolique.”

\* \* \*

Le 21 février, a eu lieu, en présence du Saint-Père, dans la salle du consistoire au Vatican, la lecture d'un décret de la Congrégation des Rites, constatant les miracles du curé d'Ars. Ce vénérable serviteur de Dieu mourut en 1859. Sa réputation de sainteté était telle que, cinq ans après sa mort seulement, sa cause en canonisation fut déferée à Rome. L'héroïcité de ses vertus a été proclamée en 1896. Cette fois, ce sont les faits miraculeux obtenus par son intercession, que l'Eglise constate officiellement. Nous citons le décret même, pour l'édification des lecteurs de la REVUE CANADIENNE :

“ Le premier de ces miracles se produisit dans la ville de *Saint-Laurent-le-Maçon*, en l'année 1862. Claude-Léon Roussat, enfant de six ans, atteint d'épilepsie, ayant les nerfs malades et épuisés, les membres paralysés et ayant perdu l'usage de la parole, traînait une vie misérable et en était arrivé au point de ne plus pouvoir retenir sa salive. En vain on avait employé tous les remèdes; la violence de la maladie croissait de jour en jour, et les médecins avaient perdu tout espoir de sauver l'infirmé.

“ Alors les parents conduisirent l'enfant au tombeau de Jean-Baptiste Vianney, se proposant d'adresser au vénérable serviteur de Dieu une neuvaine de prières. Le bras paralysé de l'enfant fut approché du sépulcre, et aussitôt la guérison commença; en effet, de cette même main, l'enfant donne d'abord une aumône à un pauvre qu'il rencontre, puis il enflamme des allumettes; bientôt il court sans difficulté jusqu'à sa demeure; enfin, les neuf jours écoulés, il jouit du plein usage de sa langue, et il a recouvré son ancienne santé.

“ L'autre miracle se produisit en l'année 1862, à Lyon, dans l'asile de jeunes filles de Saint-Jean. Adelaïde Joly, âgée de neuf ans, qui, en tombant, s'était heurtée contre

un mur, fut atteinte d'une tumeur blanche au bras gauche. Les médecins désespérant de la guérison, un lacet des souliers du vénérable Jean-Baptiste Vianney fut appliqué sur le bras de la patiente, pendant une neuvaine de prières. La guérison s'ensuivit sur-le-champ et elle fut tellement complète que bientôt il ne subsista plus aucune trace de la maladie."

Le procès pour la constatation de ces miracles a eu lieu avec tous les délais, avec toutes les formalités, toute la rigueur exigée par les constitutions apostoliques. Et c'est après tout cela que le Pape a confirmé, le 21 février dernier, par décret solennel: "Que les deux miracles sont "établis: le premier, la guérison instantanée et parfaite "de l'enfant Claude-Louis Roussat, d'une très grave maladie épileptique; — et le second, la guérison instantanée "et parfaite de la jeune fille Adélaïde Joly, d'une tumeur "blanche au bras gauche."

"Et le Souverain Pontife a ordonné que ce décret fût publié et placé dans les actes de la Congrégation des Saints Rites le dixième jour des calendes de mars de l'année 1904."

Dans son allocution, prononcée après la lecture du décret, le Saint-Père a déclaré combien était grande sa joie de pouvoir sanctionner ces miracles, qui lui permettront de décerner bientôt au curé d'Ars, s'il plaît à Dieu, les honneurs de la béatification.

\* \* \*

Une certaine presse aime à faire circuler périodiquement la rumeur que la santé du Pape laisse beaucoup à désirer. Pie X vient de donner lui-même le démenti le plus péremptoire à tous ces racontars, dans la lettre suivante écrite à son frère, Angelo Sarto, qui réside à Mantoue:

“ Cher frère,

“ J’ai appris avec plaisir par ta lettre que ta santé est bonne, ainsi que celle de tous les membres des deux familles Magnani et Marsili et je souhaite que tous continuent de se bien porter. Moi aussi (bien que certains journaux me déclarent atteint de neurasthénie, de nostalgie, de manque d’appétit, d’insomnie et surtout d’ophtalmie), je n’ai, grâce à Dieu, le plus petit indice de ces maux; et peut-être ne me suis-je pas, depuis plusieurs années, trouvé aussi bien que maintenant. On doit donc rire des inventeurs de contes qui ne laissent échapper aucune occasion d’en faire. Donc, nulle inquiétude; je salue les Magnani à qui j’envoie comme à toi, cordialement, la bénédiction apostolique.

“ Du Vatican, 10 février,

“ PIE X, PAPE. ”

\* \* \*

Un correspondant romain du *Figaro* écrit à ce journal que, par son extraordinaire activité, Pie X change toutes les habitudes de la Cour pontificale. Levé de très bonne heure, il se met à la tâche et préfère travailler tout d’une traite sans être dérangé. Il reste à son bureau jusqu’à dix, souvent même jusqu’à onze heures; puis il accorde les audiences.

Celle du secrétaire d’Etat, qui se donnait autrefois régulièrement entre neuf et dix heures, a lieu plus tard afin de ne pas interrompre le travail du matin. Le cardinal Merry del Val ne se présente pour le rapport que vers midi, et il arrive parfois que le Pape, voulant continuer la conversation, retient le secrétaire d’Etat à sa table et discute encore avec lui des affaires. Dans ce cas, seul M. Bressan, le secrétaire intime de Pie X, assiste au repas et prend part à l’entretien.



Les audiences de l'après-midi, alors, ont lieu plus tôt, de façon que le Pape puisse disposer d'une plus longue soirée, non pas pour se promener et se récréer, car déjà, vers quatre heures, il se renferme dans son cabinet de travail, où il reste jusqu'à neuf heures. Son seul repos consiste en la récitation du bréviaire.

On peut dire que maintenant la seule récréation de Pie X commence à l'heure du souper. Alors on ne parle plus d'affaires. Les commensaux habituels sont Mgr Bressan, toujours, et Mgr Pescini. De temps en temps le Pape fait venir ses deux sœurs qui, naturellement, sont enchantées de pouvoir passer, tout familièrement, comme jadis, une heure à table avec leur frère.

\* \* \*

Puisque nous en sommes à parler du Pape, nous ne cro-  
yons pas inutile de rectifier, après beaucoup d'autres pu-  
blications catholiques, les nouvelles fantaisistes qui ont  
été mises en circulation touchant la situation financière  
du Saint-Siège. On a parlé de millions, d'un dépôt secret,  
au chiffre énorme, dont le successeur de Léon XIII serait  
devenu soudain le bénéficiaire. Tout cela est du roman.

Le Saint-Père lui-même s'est appliqué à le démentir.  
Voici à ce sujet des informations sûres fournies par un  
correspondant romain. La situation actuelle est identi-  
quement la même que sous le pontificat de Léon XIII. Pie  
IX laissait en mourant un capital de trente millions; le re-  
venu ne couvrait pas la moitié des dépenses annuelles.  
Pour l'autre moitié, Léon XIII a toujours compté sur la  
Providence, qui de fait ne lui a manqué en aucune année.  
Aussi Léon XIII se plaisait-il souvent à appeler la Provi-  
dence une "bonne payeuse", *buona pagatrice*. Le plus clair  
de ce revenu "providentiel" arrive par le denier de Saint-  
Pierre. Bon an, mal an, en général, les catholiques com-  
prennent leur devoir de soutenir leur "Père."

“ Ce n'est pas le Pape qui a besoin de votre argent, disait un jour un éminent prédicateur, c'est vous qui avez besoin de donner de votre argent au Pape. Des fils n'ont-ils pas besoin de subvenir aux nécessités de leur père, même pour l'aider à soutenir le rang qui convient à sa condition? Et lorsque les membres des églises séparées font des prodiges pour aider la propagande de leurs sectes, les catholiques lésineraient-ils à leur chef les moyens de conserver et d'étendre la situation de la vérité dans le monde? ”

Le devoir des catholiques dans le monde entier est donc de donner le plus généreusement possible au denier de St-Pierre. C'est évidemment là une des meilleures, une des plus méritoires aumônes que l'on puisse faire.

\* \* \*

La session du parlement fédéral a été ouverte le 10 mars courant. Il a fallu d'abord que la chambre des Communes se choisisse un orateur, le député qui remplissait ces hautes fonctions depuis le commencement du parlement, M. Brodeur, ayant quitté le fauteuil présidentiel pour devenir ministre du Revenu. Le gouvernement a désigné au suffrage de la chambre M. Belcourt, député d'Ottawa, qui a été élu unanimement. Le nouvel orateur est encore un jeune homme, il n'a que quarante ans. Il a représenté la capitale dans la chambre des Communes depuis 1896. Son choix semble avoir rencontré la faveur universelle.

Le lendemain, 11 mars. Son Excellence le gouverneur-général s'est rendu au Sénat, avec la pompe accoutumée, et a lu aux chambres le discours du trône. Ce document officiel est très court et n'annonce aucune mesure importante, si ce n'est un bill pour modifier le contrat du Grand-Tronc-Pacifique. Evidemment, ce sera là le morceau de résistance de la présente session. Voici les paragraphes du

discours du trône qui se rapportent à cette importante question :

“ Il est très satisfaisant de constater que le commerce du Canada, qui a augmenté d'année en année d'une façon si remarquable depuis six ans, ne promet aucunement de se ralentir, et que le nombre de colons qui cherchent à s'établir au Manitoba et dans les territoires est sans exemple dans l'histoire du pays. Ces deux faits de très haute importance portent irrésistiblement à conclure que longtemps avant que puisse s'achever la construction du chemin de fer transcontinental, autorisée par le parlement à sa dernière session, l'urgente nécessité de ce chemin comme moyen de transporter les produits de l'ouest à nos propres ports de l'Atlantique sera devenue manifeste, abstraction faite des nombreux avantages devant résulter de ce qu'on aura ouvert la partie nord des provinces de Québec et d'Ontario pour favoriser la colonisation et diverses entreprises.

“ La convention faite avec la compagnie de chemin de fer le Grand-Tronc-Pacifique par rapport à la construction d'un nouveau chemin de fer transcontinental contenait certaines stipulations qui, de fait, exigeaient que la compagnie de chemin de fer le Grand-Tronc du Canada devint partie à cette convention et assumât des obligations considérables à cet égard.

“ Un plus ample examen de cette convention par les représentants de la compagnie de chemin de fer le Grand-Tronc et par mon gouvernement a fait voir qu'il convenait d'ajouter au contrat certaines modifications qui, ayant été approuvées par mon gouvernement et ensuite par le conseil des directeurs et les actionnaires de la compagnie de chemin de fer le Grand-Tronc, vous seront soumises pour être ratifiées.

“ La somme de \$5,000,000 en espèces a été déposée à la Banque de Montréal conformément aux dispositions con-

tenues dans la convention faite avec la compagnie en premier lieu, ainsi que dans la convention supplémentaire.”

Les conventions nouvelles avec le Grand-Tronc seront sans aucun doute l'objet de longues discussions.

Le discours du trône annonce aussi un projet de loi ayant pour but de modifier notre loi de milice actuelle, “modifications rendues nécessaires, dit Son Excellence, par suite de l'augmentation de l'effectif, et destinées à en augmenter l'efficacité.”

Les documents relatifs à la fameuse décision déterminant la frontière de l'Alaska vont être soumis au parlement et provoqueront probablement un long et intéressant débat.

\* \* \*

Il y a eu, dans le cours des dernières semaines, quatre élections partielles dans la province de Québec. Les comtés de Shefford, de Berthier, de Maskinongé et de Portneuf ont eu à élire des députés à l'Assemblée législative. Les candidats conservateurs ont été victorieux dans les deux derniers comtés, et les candidats ministériels l'ont emporté dans les deux autres.

La session de la législature de Québec va s'ouvrir le 22 mars. C'est une période de l'année bien incommode pour les législateurs, et il serait désirable que l'on pût toujours convoquer les chambres en automne ou au commencement de l'hiver.

\* \* \*

Les lecteurs de la REVUE CANADIENNE apprendront avec regret la mort d'un ancien collaborateur de cette publication, M. Alfred Garneau. Il était le fils aîné de notre célèbre historien. Depuis 1879, il occupait le poste de premier traducteur français au Sénat. M. Garneau était

un homme distingué dans toute la force de l'expression. Esprit très cultivé, doué d'un sens littéraire délicat et sûr, il a cependant peu produit parce qu'il se défiait à l'excès de ses forces. Dans un cercle choisi il jouissait d'une réputation et d'une estime bien méritée. Il a disséminé dans nos revues et nos journaux nombre de poésies et d'études historiques et littéraires. On lui doit une quatrième édition de la grande œuvre de son père, *l'Histoire du Canada*. M. Garneau était un chrétien convaincu et un citoyen modèle. Il est mort presque subitement à Montréal le 3 mars. Nous offrons à sa famille nos sincères condoléances.

Thomas Chapais.

Québec, 15 mars 1904.

